

PARIS
Un an... 55 fr.
Six mois... 28 50
Trois mois... 15
Un Numéro, à Paris... 15
Départements... 20
BUREAUX
Paris, 10, Rue des Saints-Pères
On s'abonne, à Rome, place du Gesù, 8



L'UNIVERS

DÉPARTEMENTS
Un an... 55 fr.
Six mois... 28 50
Trois mois... 15
Édition semi-quotidienne
Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr. — Trois mois, 8 fr. 50
L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés
ANNONCES
M. Ch. LAURANCE, GREF et C^o, 6, place de la Bourse

FRANCE

PARIS, 18 MARS 1883

Aurons-nous aujourd'hui une grande manifestation en l'honneur de la Commune, qui n'est plus seulement amnistiée, mais glorifiée? Ou bien la manifestation, annoncée à trop grand fracas, échouera-t-elle comme celles du 9 et du 11? Telle est l'unique préoccupation des journaux ce matin, et surtout du gouvernement, qui se montre beaucoup plus effrayé qu'il ne le faudrait dans son propre intérêt.

Ces demandes par séries sont, el aussi, un truc peu loyal. Quand les ministres craignent que les Chambres ou l'opposition ne trouvent une dépense exagérée, ils la réduisent au quart ou au cinquième, parfois plus bas; puis ils forment une demande infinitésimale en promettant que le crédit voté suffira. Naturellement il ne suffit pas.

On s'aperçoit aux discussions des Chambres de l'approche des vacances, qui auraient déjà commencé sans la redoutable échéance du 18 mars. A la Chambre des députés on a voté force crédits extraordinaires, malgré les observations très justes de M. Haentjens, et ratifié, séance tenante, le changement apporté par M. Labiche à la loi sur la caisse des écoles. Au Sénat, on a accepté les modifications que la Chambre avait faites à la loi sur l'organisation judiciaire de la Tunisie. C'était un nouveau soufflet pour le Sénat, auquel la Chambre déniait une fois de plus le droit de prendre l'initiative d'un vote de crédit; mais le Sénat a l'habitude d'avaler les crapauds, et il a avalé celui-là, malgré les efforts de M. de Gavardie.

On commente vivement en Angleterre l'attitude prise par M. Gladstone lors de la discussion du bill de M. Parnell modifiant le Land act. Les organes toriens enregistrent avec une visible satisfaction les paroles du chef des whigs qui, en reprenant leurs traditions, se fait des Irlandais d'irréconciliables adversaires. Pour nous, qui n'avons jamais cru à la vérité du libéralisme de M. Gladstone, son attitude actuelle est toute naturelle.

VOIR LES DERNIÈRES NOUVELLES, 4^e PAGE

Longue séance de petites brouilleries sans intérêt. Ce n'est pas que plusieurs de ces brouilleries n'offrent un intérêt pécuniaire, mais le contrôle du Parlement est devenu un mot vide de sens. La plupart des projets financiers sont maintenant renvoyés à des commissions de complaisance, dont le rôle est fort simple; elles font semblant d'examiner le projet, puis rédigent un bout de rapport; celui qui est chargé de la besogne dépose son travail, et sur le champ demande l'urgence avec la discussion immédiate. La majorité s'empresse de voter le tout, urgence, discussion et projet, en deux minutes. Cette procédure n'est pas nouvelle, mais on ne l'employait autrefois que pour les surtaxes sur les alcools ou les poirés dans les petites communes. Aujourd'hui, elle sert à supprimer les discussions gênantes.

M. Haentjens, infatigable, a beau se plaindre tout le temps et faire entendre les plus justes doléances. La majorité, qui d'abord se fâchait, n'écoute même plus l'honorable député. Hier encore, les occasions ne lui ont pas manqué: emprunt pour Montpellier, emprunt pour Grenoble, pour toutes les villes dont les municipalités républicaines gaspillent les finances sans compter. Il ne s'agissait pas, cette fois, de bâtir des collèges universitaires, mais des hôtels des postes. Ce genre de construction ne regarderait-il pas plutôt l'Etat que les municipalités? Qu'importe? Cric, crac, c'est voté. Et comme cela pendant des heures; n'insistons pas. Même jeu pour les crédits extraordinaires qui ont été sciemment oubliés par M. Tirard lors de l'établissement du budget. Il s'agissait d'établir un équilibre fictif pour cacher le

déficit. Ce n'est pas compliqué. Tel service, par exemple, exige une centaine de millions; on le passe pour soixante ou soixante-dix; c'est trente millions de gagnés... pour trois mois. au bout desquels on les redemande sous forme de crédits extraordinaires. Cette façon d'établir le budget est pitoyable au point de vue financier parce qu'elle embrouille tous les comptes, et malhonnête au point de vue politique parce qu'elle a pour but de tromper les Chambres et le pays. Elle est, depuis quelques années, la règle que suivent les ministres républicains. M. Tirard ne pouvait laisser sans réponse les justes critiques dont le criblait M. Haentjens; il a essayé de se défendre tant bien que mal, il n'a pas réussi. Le truc commence à être terriblement usé. Il faudrait trouver autre chose.

C'est encore M. Haentjens qui, à propos d'un crédit de plus en plus extraordinaire demandé pour l'Exposition d'Amsterdam a fait remarquer que ce crédit est le troisième pour le même objet. Il offre entre autres cette particularité bizarre que le second n'est pas encore voté.

Les mêmes ministres exigent alors un premier supplément, un second, un troisième; il n'y a plus de raison pour s'arrêter. Comme les dépenses sont engagées, il faut bien les subir. Il arrive souvent que le crédit principal ne signifie plus rien devant l'énormité des suppléments. Ce truc est moins usé que celui des crédits extraordinaires; il réussit encore très bien. Il a donné surtout des résultats remarquables dans l'affaire tunisienne.

Après avoir subi un monologue fort ennuyeux de M. Sourignès, on a voté en première lecture un projet de loi relatif à la négociation des valeurs mobilières. On a voté bien d'autres choses encore: 20,000 fr. pour solder les frais de l'enfouissement de feu Gambetta; 10,000 fr. pour les funérailles du brave général Chanzy (nous aurions préféré la proposition contraire), une pension exceptionnelle en faveur de Mme Chanzy, etc... Mais il nous semble bien inutile d'entrer plus avant dans le détail de cette séance faite de mauvaises pièces et de morceaux médiocres.

Le conseil d'Etat vient de rendre un arrêt en matière scolaire, à propos de la loi du 18 mars. Etant donné le tribunal, on ne sera pas surpris d'apprendre que cet arrêt a pour but de venir en aide aux persécutés. Rappelons brièvement les faits. On se souvient que la commission scolaire de Lavaur (Tarn) avait admis comme justifiée l'absence répétée à l'école communale du jeune Deymès, fils d'un charpentier de Lavaur, sur les observations du père qui donnait pour raison l'usage dans cette école de manuels d'instruction morale et civique de MM. Compayré et Paul Bert, députés.

Le ministre de l'instruction publique a déferé cette décision au conseil d'Etat, qui vient de rendre l'arrêt suivant: Le conseil d'Etat, Sur la recevabilité du recours: Considérant qu'aux termes de l'article 9 de la loi du 24 mai 1872 « le conseil d'Etat statue souverainement... sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoirs formées contre les actes des diverses autorités administratives »; Considérant que les commissions municipales scolaires, instituées par la loi du 28 mars 1882, pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles, exercent des attributions d'ordre administratif pour l'exécution de la loi précitée; Que, d'autre part, il appartient au ministre de l'instruction publique, chargé de veiller à l'observation des lois et au maintien des compétences parmi les autorités ressortissant à son département, de pourvoir à l'annulation des décisions qu'il croit entachées d'excès de pouvoir; qu'ainsi le recours dudit ministre contre la décision ci-dessus visée de la commission municipale scolaire de Lavaur est recevable; Au fond; Sur le moyen tiré de ce que la commission aurait fait procéder à des débats publics sur la demande d'excuse présentée par le sieur Deymès; Considérant qu'en l'absence des dispositions spéciales de la loi il n'appartient pas aux corps administratifs d'ordonner la publicité de leurs séances, qu'aucune disposition de la loi du 28 mars 1882 ne prescrit ni n'autorise la publicité des séances dans lesquelles les commissions scolaires exercent leurs attributions; qu'ainsi, en procédant à des débats publics sur la question d'excuse qui lui était soumise par le sieur Deymès, la commission scolaire de Lavaur a statué en dehors des formes prévues par la loi et que sa décision doit être annulée de ce chef; Sur le moyen tiré de ce que la commission aurait statué sur un objet étranger à ses attributions; Considérant que l'article 10 de la loi du 28 mars 1882 dispose: « Les motifs d'ab-

sense seront soumis à la commission scolaire. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants: maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchements résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres circonstances, exceptionnellement invoquées, seront également appréciées par la commission »; Considérant que si, par application dudit article, les commissions scolaires statuent sur les cas d'excuses personnelles invoquées par l'enfant ou par sa famille, aucune disposition de loi ne leur donne qualité pour contrôler les matières ou les méthodes de l'enseignement et ne les autorise à accueillir des demandes d'excuse fondées sur des appréciations de cette nature; Considérant que l'excuse du sieur Deymès, telle qu'elle a été formulée devant la commission, se fonde uniquement sur la nature de l'enseignement donné et des livres employés dans l'école; qu'en accueillant cette excuse, la commission s'est immiscée dans des affaires étrangères à ses attributions; qu'elle a ainsi excédé sa compétence et commis un excès de pouvoirs; Décide: Art. 1^{er}. — La décision susvisée de la commission municipale scolaire de Lavaur, en date du 15 décembre 1882, est annulée pour excès de pouvoirs.

Cet arrêt appelle plusieurs observations, qui seront, avec toute l'étendue désirable, exposées en leur temps. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à quelques brèves remarques. Et, d'abord, on ne trouve nulle part dans la loi, et la discussion qui en a été faite, contredit absolument l'assertion d'après laquelle les commissions scolaires exerceraient des attributions d'ordre administratif. Il va de soi, au contraire, que ce tribunal sui generis prononçant des décisions qui peuvent entraîner des pénalités, et même pouvant ordonner directement des pénalités, comme est, par exemple, l'affichage, exerce par là même des attributions d'ordre judiciaire. Il s'ensuit que la juridiction d'appel devrait être non le conseil d'Etat, mais la cour de cassation, ce qui fait qu'en droit et sous un gouvernement autre que celui-ci, l'appel du ministre de l'instruction publique ne serait pas recevable. En ce point, l'arrêt du conseil d'Etat viole donc les principes. Il ne les viole pas moins en soutenant que les débats des commissions scolaires ne doivent pas être publics, parce que cette publicité n'est pas inscrite dans la loi. En effet, le silence même de la loi indique qu'on doit s'en référer sur ce point aux principes généraux. Or il est de principe qu'on ne juge pas à huis-clos, et tout accuser à le droit de réclamer cette garantie de la publicité des débats.

Nous ne insistons pas sur cette partie de la décision du conseil d'Etat qui refuse aux commissions scolaires le droit de tenir compte de la nature des manuels scolaires dans l'appréciation des excuses. Ici encore le conseil d'Etat ne tient pas compte de la loi elle-même qui prévoit « d'autres circonstances exceptionnellement invoquées » que celles qui sont énumérées à l'article 10. Mais, en notant ce point, nous pouvons le négliger, car cette décision n'empêchera pas, en fait, les commissions scolaires de suivre, quand il leur plaira, le très bon exemple donné par la commission de Lavaur. Il est à remarquer, en effet, que, quel que soit l'esprit de l'arrêt du conseil d'Etat — et l'on vient de voir qu'il est — cet arrêt ne saurait empêcher en rien la continuation des actes de résistance auxquels il prétend s'opposer pour l'avenir. C'est ce dont le Parlement lui-même est obligé de convenir. Voici ce qu'il dit: Les diverses pénalités édictées par la loi contre le père de famille négligeant ne peuvent être appliquées qu'après un premier avertissement de la commission scolaire. Croit-on la commission de Lavaur disposée à infliger cette remontrance au père de famille qu'elle absolvait naguère? Le conseil d'Etat peut bien annuler les décisions de la commission scolaire, mais non lui en imposer d'autres. Avant comme après l'arrêt que nous venons de rapporter, le père de famille continuera à ne point envoyer son enfant à l'école. La décision du conseil d'Etat est un acte purement platonique.

Nous réitérons cet aveu. Même si les arrêts du conseil d'Etat avaient, en l'espèce, des conséquences tout autres, ce n'en serait pas moins un devoir pour les parents chrétiens de continuer une résistance dans laquelle une question de conscience est engagée; mais dans le cas qui nous occupe, ce qu'ils encourrent, c'est un blâme « platonique » du conseil d'Etat. Qui ne tiendrait à l'honneur de le mériter? AUGUSTE ROUSSEL

La célèbre explosion de Clerkenwell qui provoqua en 1867, de l'autre côté de la Manche, un tel soulèvement d'opinion contre les Irlandais, a désormais un pendant. Avant-hier soir, vers neuf heures, les habitants du centre de Londres étaient mis en émoi par une épouvantable détonation qui ébranlait tout un quartier, faisait au loin trembler les maisons et jusqu'à l'inviolable édifice du Parlement, et jonchait le sol des rues, à un kilomètre à la ronde, de vitres brisées. Port heureusement, il n'y a pas eu mort d'homme comme lors de l'explosion de Clerkenwell, et si quelques voisins du théâtre de l'explo-

sion ont été terriblement épouvantés, il n'y a eu du moins aucun accident grave à déplorer. La partie des bâtiments de l'Etat qu'on a fait sauter (1) se composait d'un édifice en construction, au centre d'un véritable pâté d'« offices gouvernementaux », et si véritablement l'explosion a été causée par la malveillance, l'inachèvement des bâtiments explique qu'il n'y ait point eu de factionnaires pour les garder comme sont gardés tous les édifices publics de Londres. On ne sait encore rien des causes de l'explosion, mais nos voisins estiment que c'est la réplique des fémi-nians à M. Gladstone, lequel répondait à M. Parnell, il y a trois jours, qu'il était inutile de demander des modifications dans l'application du Land act, que la question irlandaise ne serait pas rouverte de sitôt et qu'il espérait que M. Parnell s'opposerait désormais à toute agitation contraire aux lois.

L'hypothèse des journaux de Londres peut être vraie, et il faut bien dire qu'elle a pour fondement le langage de l'Irish World, le journal fenian d'Amérique, qui revendique cyniquement pour lui et ses amis le mérite d'une campagne à la dynamite contre le Saxon détesté. C'est là le très vilain côté de la question irlandaise-américaine; mais ni en Angleterre ni en Irlande on n'ignore les criminels desseins et la criminelle propagande des sociétés secrètes, et les journaux anglais manquent de logique et de bonne foi quand ils veulent charger M. Parnell et le parti irlandais des crimes de ces sociétés, qui n'ont rien ménagé pour contrarier et faire échouer la campagne des vrais patriotes de l'Irlande. Il ne faut pas oublier que M. Gladstone et l'Angleterre ne sont point sans une grande part de responsabilité dans les crimes qui se commettent, nous dit-on, au nom de la cause de l'Irlande. Une Irlande soumise et résignée n'a droit qu'à un plus parfait mépris de sa puissante voisine. Déjà, du temps d'O'Connell, lord Anglesea disait qu'il fallait agiter l'Irlande pour arracher une concession à l'Angleterre. M. Gladstone lui-même a confessé un jour que l'explosion de Clerkenwell avait « mis la question irlandaise au rang des questions pratiques de la politique ». Mais on n'entendrait pas l'agitation chronique chez un peuple longtemps opprimé sans y favoriser le développement des sociétés secrètes; nos voisins récoltent donc ce qu'ils ont semé, et au lieu de tant gémir sur la perversité des Irlandais, ils feraient beaucoup mieux de lui rendre son indépendance. Justement le Times écrivait hier, à propos de la nouvelle explosion, que les Irlandais feraient bien de prendre garde, qu'ils avaient enfin lassé la patience de l'Angleterre, que le peuple anglais était absolument dégoûté de l'Irlande et des Irlandais. Hélas! il y a longtemps que les Irlandais sont dégoûtés de l'Angleterre, et c'est d'ailleurs leur plus grand tort.

Enfin il sortira peut-être un bon résultat de la panique d'avant-hier. Un journal républicain du soir annonce que M. Gladstone, effrayé de ce nouvel attentat, doit proposer aux puissances continentales un contrat international excluant du bénéfice de l'hospitalité tous les criminels apôtres de la dynamite. Il n'y a qu'à généraliser un peu ce bon mouvement, à refuser à tous les criminels politiques, incendiaires ou assassins, les bienfaits du droit d'asile, à empêcher en un mot l'Angleterre d'être le refuge de tous les malfaiteurs du continent, et alors il ne faudra pas trop se plaindre de l'explosion d'avant-hier à Londres.

On lit dans le dernier numéro de la Semaine religieuse de Beauvais: Un journal catholique, l'Univers, a ouvert récemment une souscription très noble du sympathique intérêt de tous les vrais catholiques: c'est le Denier du Culte, destiné à rendre aux desservants l'allocation ou mieux l'indemnité connue sous le nom de traitement et supprimée par décision ministérielle. Le nombre des curés ainsi frappés est déjà considérable: dernièrement onze prêtres du diocèse d'Ancey étaient d'un seul coup privés de tout moyen de subsistance; un de nos honorables et de nos plus chers confrères du diocèse est l'objet de la même rigueur. La charité chrétienne viendra sans aucun doute soutenir et consoler ces victimes du devoir. Le total atteint dès les premiers jours de la souscription en est une preuve manifeste.

Mgr l'archevêque de Sens vient d'adresser, à son retour de Rome, une lettre pastorale à son clergé. La Semaine religieuse du diocèse, après en avoir donné un extrait, ajoute ce qui suit: Nous croyons devoir nous borner à cet extrait. A la fin de cette lettre, qui ne doit pas être lue en chaire, Monseigneur donne à MM. les curés, relativement à certains livres au sujet desquels s'est fait beaucoup de bruit, des avis empreints de cette haute prudence qui distingue notre vénéré archevêque.

Mgr l'évêque a adressé à son clergé une circulaire, en date du 20 février, au sujet des Manuels d'instruction civique. Notre vénérable prélat, relatant la condamnation portée par la sacrée congrégation de l'Index contre quatre de ces manuels, insiste auprès de MM. les curés sur le caractère dangereux qu'ils présentent au regard de la foi de ceux auxquels ils s'adressent. Il leur recommande donc de faire tout leur possible pour empêcher qu'ils ne soient mis entre les mains de leurs paroissiens, et surtout des enfants des écoles. Sa Grandeur recommande à ses prêtres de procéder en cette matière avec toute la prudence et la patience qu'imposent les circonstances présentes, et spécialement de ne point en traiter du haut de la chaire. Pour les guider dans l'accomplissement de ce devoir, Sa Grandeur a joint à sa circulaire une consultation théologique résumant brièvement les principes à appliquer et indiquant les tempéraments que la prudence et la charité autorisent à y apporter, suivant les cas.

L'Echo de Notre-Dame de la Garde a reçu de l'évêché le communiqué suivant: L'Echo de Notre-Dame de la Garde a publié, dans son numéro du 21 janvier dernier, le décret de la S. Congrégation de l'Index portant condamnation des manuels de morale civique de MM. J. Steeg, G. Compayré, P. Bert, et de Mme Henri Gréville. Cette condamnation a soulevé plusieurs questions pratiques qu'il est nécessaire de résoudre. En conséquence, l'évêque, dans ses fonctions pastorales obligé de veiller au maintien de la foi dans son diocèse et particulièrement dans l'âme des enfants, a réuni messieurs les curés de la ville et messieurs les curés des chefs-lieux de canton du diocèse. S'inspirant des principes de la théologie, il leur a tracé les règles de conduite à observer soit à l'égard des instituteurs, soit à l'égard des élèves et de leurs parents, pour les écoles où seraient adoptés, comme livres classiques, les manuels déjà condamnés ou tout autre manuel contenant des propositions contraires à la foi catholique. Comme ces règles ont été résumées avec autant de précision que de sagesse dans l'admirable lettre de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et qui a été reproduite par l'Echo dans son numéro du 18 février dernier, messieurs les curés ont été invités à se bien pénétrer des instructions qu'elle renferme et à les prendre comme direction de leur conduite. Messieurs les curés des chefs-lieux de canton ont été chargés de transmettre ces avis aux curés de leurs districts, dans la prochaine réunion du cas de conscience. Il est utile de rappeler à cette occasion que, d'après les règles de l'Index, il est défendu, sous peine de péché grave, d'acheter, de lire, de garder ou de prêter les livres que cette congrégation a condamnés.

Mgr Mermillod La nomination de Mgr Mermillod à l'évêché de Lausanne et Genève prôduit en Suisse une joyeuse émotion parmi les catholiques. La Liberté de Fribourg, qui paraît enguirlandée, dit en annonçant la nouvelle: Mgr Mermillod apporte au siège de Lausanne et de Genève les mérites d'un confesseur de la foi, les franchises de vingt ans de persécution, la gloire incomparable dont il jouit dans tout le monde catholique, le prestige de ses grandes œuvres et de ses grands talents. Nous serons fiers à Fribourg de posséder l'exilé de Pernex, l'un des grands chaires, l'héritier de l'habileté de saint François de Sales dans la direction des âmes. Par notre respect, par notre attachement filial, nous ferons oublier à notre nouvel évêque tant de durs années de harnissement, et nous soutiendrons par beaucoup d'amour et de déférence des forces que tant de fatigues et d'épreuves ont entamées, afin que Dieu lui donne les années d'un long et fructueux épiscopat.

Le président du gouvernement de Fribourg a reçu la dépêche suivante: Rome, 15 mars, 6 h. 40, s. Président conseil d'Etat, Fribourg Le Saint-Père m'impose fardeau épiscopal Lausanne et Genève; il vous fait écrire décision. Comptez sur mon dévouement. J'ose espérer votre concours. Léon XIII béni gouvernement et peuple avec affection. GASPARD, évêque. Voici la réponse du gouvernement de Fribourg: Fribourg, 16 mars 1883. Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, Rome Conseil d'Etat de Fribourg remercie Votre Grandeur de bienveillante communication. Lui offre assurance de respect, d'affection et concours dévoué, prie d'exprimer à Sa Sainteté sa reconnaissance et celle du peuple fribourgeois. THÉRAULAZ, président. Le cercle catholique de Fribourg, ayant eu connaissance de la préconisation de Mgr Mermillod, s'est fait un devoir de lui exprimer sans retard ses sentiments de déférence et de soumission filiale. Voici le texte de la dépêche expédiée le 15, à 4 heures après midi. Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, 113, via Quattro Fontane, Rome. Cercle catholique Fribourg reçoit avec joie indicible nouvelle préconisation. Promet obéissance filiale, affection sincère, entier dévouement à l'illustre confesseur. Heureux retour à l'exilé. Régnera paix, justice, vérité sur patrie chérie, par Fribourg, canton prédestiné selon Nicolas de Flue. Pour le cercle catholique: L. WULLERT, président. MONTREY, secrétaire.

On lit dans la Semaine religieuse de Dijon: (1) Les derniers détails disent qu'une seule pièce dans un édifice qui en contenait un millier (environ 1000) a véritablement été détruite. Comme toujours, les journaux anglais ont un peu exagéré.

Le correspondant bernois de l'Agence Havas, dans un sentiment d'hostilité visible à la nomination, affecte de croire, et l'Agence Havas répète pour les journaux crédules, qu'on considère cette nomination à Berne et dans toute la Suisse « comme une sorte de déclaration de guerre du Vatican aux autorités suisses, et que déjà on parle de la reprise de la campagne du Kulturkampf ».

Le même correspondant, auquel fait écho la même Agence, ajoute que ce choix aurait presque été imposé à Léon XIII par « les influences dont dispose Mgr Mermillod ». Tout cela est fantasmagorie pure.

Le Saint-Père, pour faire ce choix, s'est décidé d'après des raisons que personne n'a eu besoin de lui suggérer, et quant à l'impression dont parle le correspondant de l'Agence Havas, deux citations suffiraient à montrer combien il s'échauffe à tort.

Voici, en effet, ce que dit la Gazette de Lausanne, laquelle, ne l'oublions pas, parle dans un pays protestant :

Mgr Mermillod réunit sur sa tête les deux prélatures dont la disjonction avait été motivée par son expulsion. Sa rentrée en Suisse ne doit, par conséquent, plus rencontrer d'obstacle, et nous pouvons nous attendre à voir au premier jour le nouvel évêque arriver à Fribourg.

Quand à nous, Yaudois, la nomination du nouvel évêque ne peut nous intéresser qu'à un point de vue plus général. Notre gouvernement a toujours vécu dans les meilleurs termes avec l'Eglise romaine, et nous pensons qu'il faudrait des circonstances bien extraordinaires pour le faire sortir de ses traditions de tolérance et d'impartialité. — Il en est de même du gouvernement de Neuchâtel.

Le Journal de Genève dit, de son côté :

La nouvelle de la nomination de Mgr Mermillod à l'évêché de Lausanne-Genève est officiellement confirmée par un télégramme de M. Bavier au conseil fédéral.

Nous croyons savoir que cette décision a été prise à Rome après des négociations assez longues, que M. l'abbé Savoy avait été d'abord nommé évêque de Lausanne, mais que, sur la déclaration du conseil fédéral qu'il ne tolérerait jamais ce titre équivalant à la reconnaissance du démembrement de l'ancien diocèse, la nomination de l'abbé Savoy a été écartée et remplacée par celle de Mgr Mermillod, préconisé comme évêque de Lausanne et de Genève, ainsi que le demandait le conseil fédéral.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'impression que cette nomination a produite à Berne ni sur l'accueil qu'elle a rencontré dans les régions fédérales. Mais il va de soi qu'en acceptant l'évêché de Lausanne, Mgr Mermillod renonce ipso facto aux fonctions de vicair apostolique pour le canton de Genève dont l'acceptation avait motivé son expulsion conditionnelle du territoire de la confédération.

Le Courrier de Genève, qui, depuis l'exil de Mgr Mermillod, publiait tous les jours, en tête de ses colonnes, une note rappelant cet exil avec les textes de la constitution qui étaient contraires à cette mesure, a supprimé cette note. Il consacre au dernier consistoire un article où nous lisons :

Le consistoire du 15 mars fera époque pour les catholiques de Genève. Le Pape a préconisé Mgr Mermillod évêque de Lausanne et de Genève. Cette décision n'a été prise qu'aux derniers jours et avait été tenue dans le plus grand secret jusqu'à la publication officielle en consistoire.

Nous avions toujours espéré que Mgr Mermillod rentrerait à Genève par la seule force du droit commun. Nous avions toujours cru qu'un jour viendrait où la seule application de la constitution fédérale aurait mis fin à son exil. Nous étions convaincus que nos concitoyens reviendraient tôt ou tard à une pratique sincère de la liberté religieuse.

Mais l'initiative vint de l'Eglise. Un acte important du Saint-Siège apostolique, qui témoigne de la longanimité de S. S. le Pape Léon XIII et de la mansuétude de l'Eglise, appelle Mgr Mermillod à la dignité d'évêque de Lausanne et de Genève.

Mgr Mermillod restera notre chef spirituel par l'effet de cette mesure. Notre attachement à notre évêque ne fera que grandir.

Il y a longtemps que Mgr Mermillod ne cesse de prier, de travailler, de souffrir pour le service des catholiques de Genève. Ce qu'il a été pour nous, chacun le sait. Sa parole brillante, si vive et si lumineuse, son magnifique talent d'orateur, ont laissé parmi nous des traces que le temps ne saurait effacer. Les pauvres, les affligés, tous ceux qui souffrent, sans distinction de rang ni même de culte, savent que son cœur était largement ouvert, même à ses adversaires.

Il a inspiré notre énergie et soutenu notre courage pendant nos souffrances, et notre fidélité a été sa force. Mais il y a surtout une chose qui nous unit à jamais, c'est qu'entre lui et nous il y a la communauté de dix années de souffrance, pour lui dix années d'exil et de labeur sans trêve, pour nous dix années de luttés et de spoliations.

La situation nouvelle ne sera un repos ni pour nous, ni, surtout, pour lui. Aussi, nous en sommes certains, son dévouement pour le clergé et les fidèles de Genève ne diminuera pas. Son cœur restera avoué. L'œuvre catholique de Genève, qui a été l'âme de sa vie, lui sera toujours présente.

Aujourd'hui, les portes de la patrie lui sont ouvertes, le vicariat apostolique étant abrogé. Nous espérons le recevoir dans la pauvreté de nos églises improvisées; sa seule présence en rajoutera l'aspect, comme elle sera la plus douce consolation de nos âmes.

Ces sentiments, les catholiques de l'Europe entière, mais surtout de la France, si souvent évangélisés par Mgr Mermillod pendant ses dix années d'exil, s'y associeront de tout cœur, en envoyant leurs félicitations au nouvel évêque de Lausanne et Genève.

Le Journal de Rome reproduit en entier ou par extraits les articles des divers journaux sur M. de Maguelonne et termine ainsi sa revue :

Parmi les journaux français publiés à Rome, seule l'Italie, journal libéral italien, consacre des lignes courtoises à la mémoire de M. de Maguelonne :

« Ce matin ont eu lieu en l'église de San Giacomo, au Corso, les funérailles d'un de nos confrères, M. H. de Maguelonne, correspondant, depuis de longues années, du Journal l'Univers. »

« Les convocations auxquelles il obéissait l'ont parfois entraîné un peu loin, et ses lettres à l'Univers n'ont pas toujours été empreintes d'un suffisant esprit de justice; mais l'homme faisait oublier les exagérations du journaliste, et il était aussi l'éclairé peu dans son journal. Etabli depuis longtemps à Rome, il connaissait son histoire romaine contemporaine mieux que personne, et comme il avait, en outre, beaucoup d'humour et d'esprit, sa fréquentation était aussi utile qu'agréable. »

La Voce della Verità annonce la mort et reproduit l'excellent article de l'Osservatore Romano que nous avons traduit hier.

L'excellent Italia reale de Naples reproduit l'article du Journal de Rome.

La plupart des journaux italiens, même révolutionnaires, parlent avec convenance du rédacteur dont nous pleurons la perte.

Nous lisons dans l'Osservatore romano :

On connaît le zèle incessant avec lequel le Saint-Père s'emploie au relèvement intellectuel et moral des différentes Eglises d'Orient qui furent autrefois si prospères. Un nombre de ces Eglises, celle de l'Arménie lui doit l'insigne bienfait de la fondation de nombreuses écoles dirigées à grands frais à Mersivan, Amasia, Tokat, Sivas, Angora, Adana, Cesarée de Cappadoce et autres villes de ce pays.

La prospérité de ces institutions va croissant, et il a lieu d'en tirer de grandes espérances pour la culture religieuse et civile de ces peuples chrétiens et des autres peuples qui s'y trouvent mêlés.

Toutefois, il résulte des dernières informations qui nous sont arrivées, que les nouvelles écoles ont besoin de subventions, à cause des agrandissements qui y sont devenus nécessaires, et nous sommes heureux d'annoncer que Sa Sainteté a daigné adresser, dans ce but, la somme de vingt-cinq mille francs au P. Normand, supérieur de la mission.

Informations

Nous avons la douleur d'apprendre que l'Eme cardinal Meglia est gravement malade. Nous prions Dieu qui conserve les jours de l'Eme cardinal, qui, non à Paris, a rempli une mission difficile avec une dignité et un tact dont la France a gardé un ineffable souvenir.

Dans une récente séance de la Chambre des communes d'Angleterre, lord Edmund Fitz-Maurice, sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, déclarait que le Portugal s'était engagé à ne pas envoyer d'expédition militaire au Congo tant que dureraient les négociations engagées avec le gouvernement britannique pour la reconnaissance des droits de souveraineté du Portugal en Afrique.

Or, d'après le correspondant du Standard à Lisbonne, le gouvernement portugais n'aurait aucunement pris l'engagement mentionné par lord Fitz-Maurice, et le ministre de la marine du Portugal aurait infligé un démenti formel aux assertions de ce dernier, en réponse à une interpellation qui lui a été faite à ce sujet par un membre de la Chambre des députés.

Les deux dernières séances de la Chambre des députés de Prusse, celles de mercredi et de jeudi, ont été presque entièrement occupées par les débats sur la proposition du député polonais M. Stablewski, qui demandait que la Chambre invitât le gouvernement à respecter les droits de la langue polonaise dans les écoles du grand duché de Posen, de la Prusse orientale et de la Silésie.

La proposition, après un débat long et acerbé, a été rejetée. Les conservateurs et les libéraux, qui ne sont en réalité ni conservateurs ni libéraux, se sont réunis contre une proposition d'une justice évidente.

Karl Marx

Un des principaux fauteurs de la révolution internationale est allé rejoindre, sans les faire beaucoup attendre, Garibaldi et Gambetta. Karl Marx, le fondateur et le chef de l'Internationale, est mort à Londres, dit la Justice, à Argenteuil, dit l'Intransigeant.

Karl Marx était né en 1818, à Trèves, de parents juifs, lesquels, profitant des catastrophes de 1814 et 1815, surent acquiescer à une grande fortune; ce qui permit à leurs dignes rejetons, au lieu de continuer le commerce interlope de leurs ascendants, de suivre les cours d'une université allemande. Karl Marx fut envoyé à Bonn, où il fréquenta la faculté de philosophie. Là il fit la connaissance d'un certain nombre de ses congénères et coreligionnaires, tels que Hess, Strauss, etc.

Une fois reçu licencié, le jeune homme alla s'installer à Cologne, où il fonda un Journal d'opposition : la Gazette rhénane.

Nous n'entrevoyons pas dans de longs détails biographiques faciles à donner ailleurs, car on n'a qu'à puiser dans le premier dictionnaire venu; nous nous bornons à dire que son journal fut bientôt supprimé et que Marx vint à Paris, où il retrouva les principaux révolutionnaires allemands, notamment Ruge. Il en fit sa compagnie. La révolution de 1848 lui permit de rentrer en Allemagne, mais ce fut pour quitter bientôt ce pays, où une saine réaction ne tarda pas à se produire. Bref, en 1867, Marx fonda l'Internationale, terrible et vaste plan, dont la réalisation amènerait une dictature des travailleurs et conduirait le monde à la « liquidation sociale ».

Marx a écrit un livre fameux, intitulé le Capital, et une foule de brochures révolutionnaires.

Nous l'avons dit tout à l'heure, Marx était juif, comme son compagnon socialiste Lassalle. Aussi avait-il à un haut degré toutes les particularités distinctives de sa race. Il aimait le luxe, le faste et le bien-être matériel, tout en fulminant avec indignation contre le capital et la bourgeoisie.

Toutefois, comme Lassalle, époux d'une Allemande d'origine princière, Marx parvint à épouser une jeune fille noble et riche, sœur du comte de Westphalen, le ministre ultraconservateur prussien de la religion de 1850.

Alois le juif put satisfaire ses goûts. Il s'entoura de tout le luxe que lui permit la fortune de sa femme. On possédait un bel hôtel à Londres; on louait en hiver des villas sur la Riviera; au printemps, on allait jouer du climat délicieux de l'île de Wight; on s'installait à Ventnor, l'ancienne

résidence de l'impératrice d'Autriche; puis on était en charette la fraîcheur dans un chalet d'Interlaken ou de Brunnen.

Tout en menant cette large existence, Marx ne cessait de faire ses plus grands efforts pour révolutionner les travailleurs en les excitant à demander la liquidation sociale. Il se garda bien de donner l'exemple de cette liquidation. Sa générosité pour les travailleurs était toute platonique.

Le juif Marx a puisé ses principales idées dans les fameuses doctrines de Luther. « Faites ce que vous voudrez, mentez, parlez, croyez seulement que vous avez bien fait. »

Ces infâmes paroles, le fondateur de l'Internationale se les était appropriées; il les avait arrangées selon les besoins du siècle. Les travailleurs trouvent que l'épître exige la liquidation et que chacun est roi en vertu des principes de la souveraineté nationale.

Le point principal de ces doctrines est la communauté des biens et le partage de tout entre tous. Le peuple d'aujourd'hui commence à se dire : « Si nos gouvernants n'avaient point l'intention de faire autre chose que de persécuter les curés, les moines et les dévots, ils eussent bien mieux fait de rester tranquilles, et nous, nous aurions encore de l'ouvrage. »

La République opportuniste et athénienne trouve mauvais que les ouvriers demandent du pain et que les retours de Nourmé font des démonstrations dans la rue. C'est de sa part une étrange inconséquence, et il est bien naturel que les idées de Marx trouvent parmi les misérables à qui l'on a fait perdre toute notion de devoir et de religion, de zèles défenseurs prêts à en tirer toutes les conséquences extrêmes.

Ah ! si les pauvres ouvriers, trompés par les doctrines de Marx, avaient connu le faste et le luxe de ce juif, marié avec une comtesse prussienne, ils se seraient vite détournés de cet apôtre, qui ne prêchait pas du tout d'exemple.

L'Internationale, dirigée par Marx, a la prétention de refaire notre pauvre société. En 1871, le juif rhénan a démontré par quels moyens il pensait atteindre ce but. A cette époque, l'Internationale a fait imprimer à Londres et a envoyé à tous les membres de la redoutable association habitant l'Europe et les Etats-Unis, une adresse qui a pour but essentiel d'expliquer et de justifier les actes de la Commune.

Marx et ses disciples les plus fervents demandent donc, d'abord, la collectivité du sol, puis, en général, de toute la richesse sociale, en un mot ce qu'ils appellent la liquidation sociale. Si ce but est jamais atteint, il n'y aura plus ni empereurs ni rois, et encore moins des présidents de la République. Seulement il y aura un maître que Marx et les siens ont complètement oublié et qu'ils ne peuvent pas destituer. Celui-là n'oubliera point ses serviteurs.

H.-G. FROMM.

Le Clairon ayant, comme l'Union, protesté contre certains agissements de royalistes indisciplinés, en désignant nommément les membres de la ligue, dite « Ligue populaire royaliste », a reçu la lettre suivante des délégués de cette ligue :

Monsieur,

Ce matin à paru dans votre journal une note anonyme n'ayant d'autre but que de discréditer la Ligue populaire et ne devant avoir pour résultats que de diviser le parti royaliste.

Vous nous permettez de nous étonner que le Clairon qui a passé jusqu'à présent pour un journal dévoué à la cause du roi, essaye de créer des embarras à un groupe d'honnêtes gens qui ne désirent qu'une chose : réunir le plus de bonnes volontés possible pour lutter contre un gouvernement qui compromet de plus en plus les intérêts français.

La Ligue populaire a derrière elle de courageux citoyens que rien ne détournera de leur devoir, assurés qu'il n'y a rien de sérieux en dehors des hommes énergiques et actifs qui s'occupent plus des intérêts du peuple que des leurs.

L'action est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Si Henri IV vivait, l'ouvrier n'aurait plus à demander du pain.

Mais il convient d'ajouter qu'à cette époque les chargés d'affaire du roi s'appelaient Brissac, Crillon et Sully.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le comité :

Les délégués.
Signé : PIERRE, député, Ch. Nicoulaud, Georges Berry, comte de Beaupré.

Le Clairon déclare aujourd'hui ne pouvoir mieux répondre que par la note suivante, publiée par l'Union d'hier soir :

Nous avons constaté, il y a quelques jours, que la « Ligue populaire royaliste » s'était de son propre aveu, constituée en dehors de l'action royaliste disciplinée; aujourd'hui, dans une lettre publiée par le Gaulois, elle prétend joindre le droit de blâme à sa faculté d'initiative privée que nous ne lui avons jamais contestée. Il y a là une tentative contre laquelle nous avons le devoir de formuler une protestation autorisée.

Les royalistes sont parfaitement libres, comme citoyens, de leurs paroles et de leurs actes; mais ils ne sauraient, sans préjudice pour les intérêts de la grande cause qu'ils servent, se soustraire aux obligations qu'impose une hiérarchie sagement établie et fermement maintenue.

A cette hiérarchie la « Ligue populaire » ne saurait se substituer : pour diriger un grand parti, il est nécessaire d'en avoir reçu le mandat.

Il est probable que les choses en resteront là. Bornons-nous à ajouter qu'hier soir une réunion contradictoire, convoquée salle Pétrille par les membres de la Ligue populaire royaliste, s'est terminée par un violent tumulte, à la suite de l'invasion des anarchistes. Nous sommes, pour notre part, très partisans de l'action, et d'une action très énergique et déterminée, mais nous doutons qu'elle puisse utilement s'exercer sous cette forme.

Nous signalons naguère la conversion, à ses derniers moments, du franc-maçon Thévenot, chef du secrétariat du Grand Orient de France. La réalité de cette conversion, que les franc-maçons ont essayé de démentir alors, se trouve aujourd'hui confirmée par eux-mêmes. En effet, la Chaîne d'Union, parlant d'un discours prononcé par le F. Duhamel, membra

du conseil de l'ordre, dit que celui-ci était chargé de faire l'éloge funèbre du F. de Saint-Jean, président de l'ordre. Elle ajoute :

L'Orat. du Gr. O. R. ne pouvait point retracer les travaux Maçon. du Président de l'Ordre, sans rappeler la coopération à ces travaux du F. THEVENOT, Chef du Secrétariat du Gr. O. R. Ces deux noms sont inséparables dans l'œuvre Maçon. administrative de ces dernières années. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'organe officiel du Gr. O. R. de ne point avoir méconnu cette situation. Il est de ces choses qui s'imposent d'elles-mêmes. Seulement, nous espérons que... (cela a pu nous échapper à l'audition)... nous pensons, disons-nous, que l'Orat. du Gr. O. R. n'a point oublié de caractériser la fin différente de ces deux franc-maçons. L'un, le F. DE SAINT-JEAN, qui avait tout apporté à la Maçon., descendant dans la tombe, Maçon jusqu'au bout; l'autre le F. THEVENOT, qui avait tout reçu de la Maçon., méconnaissant ce que son titre et cette situation lui commandaient.

Si discret qu'il se fasse, l'aveu est complet et nous en prenons acte.

On nous écrit de Lille, 16 mars :

Aujourd'hui a été jugé par le tribunal correctionnel un second procès relatif aux troubles provoqués par la représentation des Victimes cloîtrées au Grand-Théâtre. Le commissaire de police Desbans traduisait devant le tribunal un des abonnés du théâtre, M. Copreaux, par lequel il se plaignait d'avoir été insulté au cours de la bagarre.

Voici les faits tels qu'ils résultent des diverses dépositions des témoins : les spectateurs des hautes places étaient descendus vers les loges d'où partaient les sifflets, et une cinquantaine d'entre eux, véritables énergumènes, se ruèrent contre l'un des siffleurs, M. de Givenchy, étudiant à la faculté catholique de droit; en vain celui-ci implorait-il l'assistance de deux agents; la police, pourtant très nombreuse, demeura impassible. Ce que voyant M. Copreaux, transporté d'indignation, avisa le sieur Desbans et lui cria : « Comment! vous dites que vous êtes commissaire de police? Mais vous êtes un misérable de laissez écharper ainsi ce jeune homme! »

M. Boyer-Chamard, qui présentait la défense de M. Copreaux, n'a pas eu de peine à établir combien cette exclamation était justifiée par la situation. Remontant aux origines de l'affaire, le spirituel avocat a montré que le scandale du théâtre avait été prémédité par le conseiller municipal Pamélard; que ce personnage, non content d'amener à ce spectacle immonde plusieurs centaines de drôles, pourvus de billets de faveur, leur avait en outre donné le signal de l'acte de violence des manifestants du parterre et des loges; qu'il avait resté inactif devant ces scènes sauvages, probablement par crainte du citoyen Pamélard, conseiller municipal du même quartier. Dans ces conditions, l'intervention de M. Copreaux était légitime, et son apostrophe au commissaire, — qui d'ailleurs n'était pas ceint de son écharpe, — a peut-être sauvé la vie de M. de Givenchy.

En finissant, M. Boyer-Chamard a fait le procès du ministère public, pressé à poursuivre un homme honorable pour une épithète trop vive, et se désintéressant complètement d'une foule d'autres délits qui se sont commis ce même soir au théâtre, à commencer par ceux dont s'est rendu coupable le citoyen Pamélard, qui a provoqué les rixes en excitant ses séides contre les étudiants, qui a usurpé des fonctions publiques, en désignant aux agents ceux qu'ils devaient arrêter, et dont il s'est vanté dans une lettre grotesque écrite à la Vraie France.

M. Boyer a conclu à un acquittement ou du moins à des circonstances atténuantes. Le tribunal les a admises et a condamné le prévenu à seize francs d'amende. Cette sentence peut passer pour un acquittement, d'ailleurs pleinement mérité.

Mercredi prochain 21 mars viendra devant le même tribunal le procès intenté au sieur Pamélard par l'étudiant sur lequel il se glorifie d'avoir bavé, en ayant soin d'expliquer que, quand il s'est livré à cet acte ordurier, il agissait « non comme conseiller municipal, mais comme homme du monde ». Et voilà les conseillers municipaux que fait éclore la République!

La Résistance

Nous lisons dans la Semaine religieuse de Cambrai :

Un père de famille ayant fait constater à Lille, par ministère d'huissier, que le Manuel de morale civique de Compaire, condamné et réproché par le Saint-Siège, avait été imposé par l'instituteur à ses élèves, présentement l'un des écoles communales, — et attendant d'être constaté en l'attention, Bientôt on apprend que dans une école de Manuel, estampillé par la ville, faisait partie des livres classiques; que dans une autre des écoles communales l'instituteur remettait ce livre entre les mains des enfants au commencement de la classe et le leur reprenait à la fin, de peur que les parents ne connussent les atteintes infligées à la foi de leurs enfants; que dans une troisième, un autre instituteur, plus habile que ses confrères, dictait à ses élèves et commentait ce même livre sans leur laisser connaître à quelle source il puisait ses thèmes; on apprend enfin que l'un des instituteurs, dans une conférence d'instituteurs, leur avait recommandé la prudence sur ce point, car, avait-il dit, « nous ne sommes pas les plus forts ».

Toutes ces révélations engageant quelques catholiques à composer et à faire distribuer dans toute la ville un tract, dans le but de mettre les familles en garde contre la guerre faite ainsi sournoisement par les instituteurs et inspecteurs, la municipalité et le gouvernement de la République, à la foi des enfants catholiques de notre ville.

Nous constatons avec joie que ce tract a produit partout un grand et salutaire effet.

M. le curé de Chandal (Orne) a la garde d'un neveu, auquel il donne l'instruction lui-même. Il a refusé de faire une déclaration et de comparaître devant la commission scolaire.

La commission vient de le condamner à voir son nom affiché à la porte de la mairie.

Cette mesure ridicule ne peut qu'honorer M. le curé de Chandal.

Dans la commune de Meigné-le-Vicomte (arrondissement de Beaugé), où ne se trouve pas d'école libre, les pères de famille viennent de remettre à l'inspecteur primaire une déclaration qui se résume ainsi :

Nous déclarons vouloir :

1° Que le crucifix soit conservé dans l'école, et que la prière continue à y être dite ;

2° Qu'en ce qui concerne nos enfants, le ca-

tholisme et l'histoire sainte leur soient enseignés.

3° Que dans le reste de l'enseignement rien ne soit de nature à porter atteinte à leur foi.

Le Courrier de la Manche raconte ainsi un procès intéressant qui s'est déroulé devant le juge de paix de Tessey-sur-Vire :

Déjà, dit notre confrère, nous avons parlé, à deux reprises, de l'école de filles de Domjean, de l'instituteur, vraiment laïque, qui la dirige, et du maire, qui met à la soutenir toute l'ardeur de son zèle et toute la force de son écharpe. M. Aubin est peut-être moins ingénieux et n'aurait sans doute pas songé à poster le garde champêtre en observation au haut de la tour de l'église pour découvrir les sacrilèges qui manqueraient de respect aux affiches municipales; mais la ferveur de M. l'inspecteur pour l'instruction laïque est allée jusqu'à ce point qu'il a voulu, par un tour de force, rendre témoin, dans les pressions, les oppressions et les illégalités, et les voilà enfoncés jusqu'au cou dans le ridicule et l'impuissance.

Voici l'histoire :

Doit-on possible, comme toute commune qui se respecte, une commission scolaire. Malheureusement, malgré la teinte éclatante dont se pare M. le maire, cette commission a une couleur quelque peu cléricalle. M. le curé, M. Allain-Charrière, marquis de Sédoux et quelque autre « égaré » encore en font partie. C'est ce qui a valu aux commissaires l'honneur de voir à toutes leurs réunions M. l'inspecteur primaire et M. le délégué cantonal.

Or, voici ce que ces messieurs — quatre contre trois — ont été : vingt-cinq ou vingt-six pères de famille avient, pour des raisons à eux connus, résolu de ne point envoyer leurs enfants à l'école des filles.

L'instituteur ne s'inscrivit d'office et le M. le maire s'abstint d'en prévenir les parents, comme la loi l'y obligeait.

M. l'inspecteur, au mépris de la loi, qui est formelle, défendit aux instituteurs voisins de recevoir ou de garder dans leurs classes les enfants de l'école des filles.

Le 22 octobre, les pères de famille, convoqués à la mairie, contre tout droit, comparurent devant la commission scolaire, subissent une réprimande qu'ils n'avaient pas légalement méritée et déclarèrent, à l'unanimité, qu'ils ne feraient plus l'éducation dans leurs familles respectives.

Aux termes de la loi ils étaient, pour deux ans, à l'abri de tout reproche et de toute atteinte. Mais la loi est-elle faite pour tout le monde? M. l'inspecteur ne le croyait pas, et M. le maire s'en rapporta à M. l'inspecteur.

Donc, le 12 novembre, les réprimandés du 22 octobre reparaissent devant la terrible commission et, malgré leurs protestations et leurs déclarations renouvelées, ils sont, sur les réquisitions de M. l'inspecteur, condamnés à l'affichage public, pendant un mois. Ce n'était pas fin.

En vain, le 3 décembre, ils envoient, par lettres chargées, une déclaration écrite, conforme à leurs déclarations verbales précédentes; le 17 décembre, M. le maire convoque à la fois la commission scolaire et les pères de famille. Personne ne se présente, sauf M. le maire et M. l'inspecteur. Alors, celui-ci s'écrie, comme la Médée de Corneille :

«... Moi, moi seul, c'est assez », dresse sa liste de victimes et requiert M. le juge de paix d'envoyer en prison et de mettre à l'amende ces récalcitrons.

Mais, à l'audience, il a fallu s'expliquer. Au lieu d'être jugés, mais de l'inspecteur n'étant plus que témoin, et ils n'avaient pas seuls la parole.

Il a donc été constaté qu'ils avaient méconnu et faussé la loi au lieu de l'appliquer; le ministère public s'est pressé d'abandonner l'accusation, et M. Aubin mal soutenu par M. le maire, s'est vu déchargé sur lui tant qu'il a pu, s'est retiré déconfit et penaud sous les regards moqueurs des accusés et du public. Mais d'où est venu cet acharnement insensé?

A Domjean, on construit une école libre, et le seul moyen d'en empêcher l'avance le succès complet qui lui est promis était l'intimidation. Voilà pourquoi M. Aubin, qui étudie en ce moment l'histoire de la Révolution, s'était approprié le mot de Danton : il nous faut de l'audace, de l'audace, de l'audace.

Il a remporté un beau poids de confusion. Va-t-il devenir sage?

P. S. — A la dernière heure, on nous affirme que les pères de famille de Domjean demandent réparation à M. le maire et à M. l'inspecteur. C'est leur droit, et nous ne saurions trop les approuver.

Les manifestations du 18 mars

On sait combien sont nombreux les réunions et banquets annoncés pour aujourd'hui.

Manifestation au Champ-de-Mars.

Réunion de citoyens sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Réunion d'un grand nombre d'ouvriers place de la Concorde.

Protestation communard au Père-Lachaise.

Grand meeting, à une heure, salle Rivoli, organisé par le comité national du parti ouvrier socialiste révolutionnaire français. Ordre du jour : « Le 18 mars 1871; ses causes, ses conséquences. » Orateurs inscrits : citoyen Joffrin, ouvrier mécanicien, conseiller municipal, Louise Michel, Jean Allainemé (?), Léonide Rouzard, Labusquière, Prudent Dervillers. — Nota. Tous les anciens combattants de la Commune sont invités à assister à cette réunion.

Meetings salle Perrot, 3, rue de la Chapelle.

Punch de la Société de solidarité des proscrits de 1871, rue du Temple, 115.

Banquet du cercle anarchiste de Levallois-Perret, rue Gravel, 86.

Banquet des chefs des groupes révolutionnaires du XVIII^e arrondissement, boulevard de Clichy, restaurant Coquet, etc.

Le mouvement s'étend en province; ainsi, on télégraphie de Roubaix, le 17 mars :

Ce matin, des affiches blanches ont été trouvées placardées sur les murs extérieurs de toutes les usines et de tous les monuments publics.

Elles portaient en grandes lettres ces mots : « Demain dimanche, à neuf heures du matin, réunion au boulevard Gambetta de tous les ouvriers sans travail. »

Ces pancartes ont été arrachées par la police.

On télégraphie de Saint-Etienne à la même date :

Cette nuit, des affiches ont été posées dans la ville, convoquant les ouvriers sans travail à une grande réunion pour dimanche à neuf heures du matin, sur la place Villebeuf, afin de sommer le conseil municipal d'organiser des chantiers nationaux sans travail.

La police a arraché ces affiches et arrêté l'un des auteurs.

Devant ces menaces, qui le préoccupent plus que de raison et même l'affoient quelque peu, le gouvernement a multiplié les précautions.

On sait déjà que de nombreuses arrestations de personnages suspects au gouvernement ont été opérées préventivement à Paris et sur plusieurs autres points du territoire. Le ministère, par ce coup dont la légalité est contestable, semble avoir voulu surprendre et effrayer l'armée anarchiste, dont les forces s'élevaient, d'après les rapports de police, à 15,000 hommes dans la capitale.

D'autres précautions plus terre-à-terre ont été ordonnées par le gouvernement. M. Nadaud, en sa qualité de questeur de la Chambre, a pris son hier, au palais Bourbon, de visiter le palais du grenier à la cave, dont il a fait fermer les ouvertures.

Des précautions semblables ont été prises au Luxembourg, à l'hôtel de ville, à l'Elysée, dans les ministères et, dit le Petit Monteur, chez des particuliers menacés de la « dynamite » des lettres anonymes.

Les instructions données à la police seraient des plus rigoureuses. Tout le personnel des agents doit être sur pied, chaque agent étant muni de trente cartouches de revolver. D'habitude des escouades de sergent de ville sont mises, le dimanche, à la disposition des services particuliers; le Jockey Club a reçu avis qu'il n'aurait pas à compléter sur le concours d'un seul agent pour assurer l'ordre aux courses d'Auteuil.

Par exemple, les adjudicataires du chemin de fer d'Arillac à Saint-Denis-Lés-Martel viennent de recevoir l'avis que durant la campagne de 1883, ils ne sauraient faire exécuter pour plus de 300,000 francs de travaux.

Or, qu'est-ce que cette somme auprès de millions que devra coûter une ligne aussi importante pour la région du centre et pour les nombreuses populations à desservir?

En revanche, la petite ligne de Dôle à Poligny, qui compte seulement 38 kilomètres et n'offre qu'un intérêt absolument local, voit ses travaux poussés avec une activité extraordinaire par les ingénieurs de l'Etat.

Parquoi? Parce que la ligne en question passe par Mont-sous-Vaudrey, et qu'à ce titre elle favorise d'une façon toute particulière les intérêts de M. Grévy.

Voilà comment l'on applique le principe de l'égalité en république!

Nouvelles politiques

On lit dans les *Nouvelles*:

On sait que M. Mir avait informé le ministre de la guerre de son intention de le questionner au sujet du retard apporté dans la publication des cahiers des charges des fournitures militaires. Dans une première lettre, M. Thibaudeau avait annoncé pour le mois de juin seulement cette publication; mais aujourd'hui, dans une seconde lettre adressée au député de l'Aude, il déclare que « les cahiers des charges vont être immédiatement publiés »; puis il ajoute :

« C'est par suite d'une erreur matérielle que l'écrit de mon journal avait été indiqué dans ma dernière lettre. »

Une défecte est trop grossière pour tromper personne. Encore que l'Etat mental de M. Thibaudeau nous inspire de sérieuses inquiétudes, il nous est difficile de croire qu'il n'a pu prendre le mot de mars pour le mois de juin.

Décidément, les affirmations de M. Thibaudeau ont tout justifié la valeur de la parole d'honneur de M. Comagny.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

On annonce que M. de Montmarin, chargé d'affaires de notre ambassade à Vienne, vient de demander son changement au ministère des affaires étrangères. M. de Montmarin allégué les difficultés de sa charge auprès d'une cour et dans une société absolument hostile au radicalisme, de plus en plus accentué, de notre politique gouvernementale.

M. Léopold Delisle est de retour de Londres. Vérification faite, le nombre des manuscrits qui figurent soit dans le fonds Barrois, soit dans le fonds Libri de la collection Ashburnham est très considérable.

Sans compter les pièces dont l'origine n'a pu être établie par un examen sommaire, on calcule qu'il nous rentrerait plus de 200 manuscrits ou fragments de manuscrits, si nous parvenions à traiter dans des conditions acceptables.

La commission instituée au ministère de l'instruction publique pour s'occuper de nos affaires s'est réunie. On a examiné, après avoir entendu M. Delisle, les voix et moyens propres à nous remettre en possession de ces trésors scientifiques.

Au sujet de M. Baihaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics et député de la Haute-Saône, nous lisons dans le *Courrier de la Haute-Saône*:

UNE CONSOLATION AUX ACTIONNAIRES DES PÊCHERIES. Les administrateurs de M. Baihaut, qui ont jadis souscrit des actions de Pêcheries à 500 fr. parce que sa présence dans le conseil d'administration leur inspirait toute confiance, ne seront pas fâchés peut-être de savoir quelle est, en ce moment, la valeur de leurs titres. Nous sommes en mesure de satisfaire leur curiosité. Il s'est vendu dernièrement deux actions de Pêcheries à raison de 6 fr., et cette semaine, un journal financier annonçait qu'on en demandait trois à 10 fr. Sans doute, c'est une perte de 98 0/0, mais les républicains de notre pays qui ont les yeux fermés sur ce qui se consomme en voyant le joli chemin qu'a fait leur protégé, M. Baihaut, pour qui M. Baihaut n'a-t-il pas été nommé ministre de la marine, en souvenir des Pêcheries?

Le *Moniteur universel* publie la lettre suivante :

Paris, le 16 mars.

Monsieur le directeur,

Nous faisons appel à votre bienveillance si connue pour vous prier d'insérer la lettre suivante, que nous venons d'adresser à notre directeur.

A Monsieur Flourey, directeur du *Châtel* :

Monsieur le directeur,

« Vous nous avez fait savoir qu'en vertu du cahier des charges que vous avez fait avec la ville de Paris, nous avons pris le bail du théâtre du *Châtel*, vous avez contracté l'obligation de jouer le vendredi saint.

« Quand nous avons été engagés pour jouer la *Quête du Chat* à votre théâtre, il n'a été spécifié rien de semblable dans nos traités.

« Nous ne pouvons admettre que le conseil municipal nous impose une obligation aussi arbitraire et entièrement contraire à la liberté de conscience dont il est si souvent parlé dans les déclarations de ce conseil.

« Nous vous informons donc, monsieur le directeur, que nous avons la ferme intention de ne pas répondre à l'ordre de service que vous devez nous envoyer pour ce jour-là.

Recevez, etc.

Gobin, Comès, Donato, Leriche, Dubreuil, Galmès, Jaquier, Colletie, Worms, Kestvitz, Branche, Argente, Carpentier.

Mme Marie Scalin, Nancy Berthelin, Berthier, Achard, etc.

Un de nos confrères de la presse catholique de province, M. Octave Chambon, rédacteur en chef de la *Bourgeoisie* (Auxerre), vient de publier sous ce titre : *Les pensionnés de la République*, une enlevante petite brochure toute d'actualité.

Notre confrère démontre par des faits précis que les soi-disant victimes du Deux-Décembre, loin de mériter de l'intérêt, comptent dans leurs rangs, à côté d'intriguants, de farceurs et d'exploiteurs, bon nombre de gréguins, ce qui n'a point empêché la République de leur servir une pension... avec notre argent.

M. Grévy, dont on veut piller aujourd'hui le palais, prendre part, en 1880, au pillage du palais de Charles X. Comme le dit la légende, juste retour des choses d'ici-bas. L'action de grâce à l'omnibus protecteur et les précautions que prennent les habitants de l'Élysée pour éviter les carresses un peu brutales des frères et amis sont très drolatement représentées. Enfin, à droite, enroulée dans son nez, surmontée de son chat grimant, levant vers le ciel ses bras décharnés, Louise Michel appelle au combat ses compagnons les anarchistes. Tout cela est très bien fait, et malheureusement trop vrai.

C'est l'histoire d'hier, ne sera-ce pas l'histoire de demain?

Dépêches télégraphiques

FRANCE

Lyon, 17 mars.

Le calme le plus parfait règne à Lyon, et rien ne fait prévoir que la tranquillité doive être troublée demain. Aucune manifestation extérieure n'est, en effet, annoncée, et c'est à peine si un ou deux banquets auront lieu.

Roubaix, 17 mars, soir.

On n'est pas sans crainte relativement à la manifestation de demain. Il y a eu d'ouvriers sans ouvrage à Roubaix, mais il y en a vingt mille environ qui ne font qu'une demi-journée par jour.

On signale la présence à Roubaix de meneurs étrangers.

Les troupes de Lille sont consignées. Roubaix n'ayant pas de garnison, deux escadrons de chasseurs ont été demandés à Lille, où ils partiront cette nuit.

Marseille, 17 mars, soir.

Le paquebot *Amazonas*, Des Messageries maritimes, apportant les lettres de la Chine et du Japon, est arrivé ce matin à 6 heures dans notre port.

ALLEMAGNE

Berlin, 17 mars.

Le retraité de M. Siosch, le chef de l'amirauté, paraît actuellement certain.

ANGLETERRE

Londres, 18 mars.

On lit dans l'*Observer* :

Lady Florence Dixie, auteur de récents articles de journaux contre la ligue agraire irlandaise, a failli hier, à Windsor, être victime d'une tentative d'assassinat.

Deux hommes déguisés en femmes ont essayé de la poignarder; mais ils ont manqué leur coup.

Lady Florence Dixie n'a même pas été blessée.

AUTRICHE

Buda-Pesth, 17 mars.

La Chambre des députés a adopté à une grande majorité, comme base de la discussion des articles, le projet du gouvernement sur les écoles secondaires. Le parti libéral et l'opposition modérée ont voté pour, les Saxons et le parti indépendant ont voté contre la proposition.

La discussion générale a duré treize jours.

De message insiste sur l'excellente situation financière de la Roumanie, dont les budgets se soldent, depuis plusieurs années, par des excédents de recettes.

Il est muet sur le résultat de la conférence de Londres, de même que sur la politique étrangère.

Le document royal se termine par ces mots : « Je suis heureux, au moment de notre séparation, de vous exprimer mes plus vifs remerciements, et je vous prie, à votre retour parmi vos concitoyens, de vous faire auprès d'eux les intermédiaires de mon profond amour pour notre chère Roumanie, à qui appartiennent toutes mes pensées, ainsi que de la foi inaltérable que j'ai dans son avenir. »

Le *Journal officiel* promulgue la nouvelle loi sur les commandements militaires et la loi, dite des quinze millions pour les travaux de fortifications et le matériel de guerre.

HOLLANDE

Amsterdam, 17 mars.

A cinq heures du matin, la ville a été réveillée par une forte secousse, que l'on croit généralement être une secousse de tremblement de terre.

On avait attribué tout d'abord cette secousse à une explosion qui aurait eu lieu dans les environs de la ville; mais aucune trace d'explosion n'a été découverte.

ROUMANIE

Bucharest, 17 mars.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le message de dissolution du Corps législatif, lu aujourd'hui par le roi, énumère les travaux accomplis par la dernière législature, dans l'ordre politique et économique.

« De message insiste sur l'excellente situation financière de la Roumanie, dont les budgets se soldent, depuis plusieurs années, par des excédents de recettes. »

Il est muet sur le résultat de la conférence de Londres, de même que sur la politique étrangère.

Le document royal se termine par ces mots : « Je suis heureux, au moment de notre séparation, de vous exprimer mes plus vifs remerciements, et je vous prie, à votre retour parmi vos concitoyens, de vous faire auprès d'eux les intermédiaires de mon profond amour pour notre chère Roumanie, à qui appartiennent toutes mes pensées, ainsi que de la foi inaltérable que j'ai dans son avenir. »

Le *Journal officiel* promulgue la nouvelle loi sur les commandements militaires et la loi, dite des quinze millions pour les travaux de fortifications et le matériel de guerre.

On écrit de Tripoli, le 9 mars, à l'*Agence Havas*:

La neige vient de faire son apparition sur les hautes dunes qui courent à quelques lieues au sud de Tripoli. Les dunes ont été stupéfaites par la présence de ce phénomène complètement inexplicable pour eux, qui, de mémoire d'homme, n'en avaient jamais été témoins.

Pas un Arabe de Tripoli ne savait ce que c'était que la neige, et s'il en connaissait le nom, ce nom était, en tous cas, dans son esprit une signification précise.

La présence à Tripoli de Si Hamza et ses efforts pour créer des difficultés à l'œuvre de rapatriement des insurgés tunisiens n'ont vraiment plus de raison d'être, aujourd'hui que le gouvernement du sultan apprécie mieux les intentions du gouvernement français et la situation en général, et qu'il est, par suite, animé des dispositions les plus cordiales envers nous.

Mais, en attendant que le sultan le rappelle de Tripoli, ou tout au moins lui coupe les vivres, Si Hamza soutient son rôle en exploitant la crédulité insupportable et naïve des indigènes, malgré la brutalité des faits qui viennent, avec une régularité parfaite, démontrer péremptoirement sa mauvaise foi.

Le bruit nous était parvenu que M. Féraud ne retournerait pas à Tripoli et qu'il recevrait une autre destination. Si Hamza s'est emparé de la nouvelle et a fait annoncer dans toute l'oasis que, sur l'ordre donné par le sultan au gouvernement français, M. Féraud ne retournerait pas ici, qu'il était même destiné et que, par conséquent, le rapatriement des insurgés allait cesser.

Mais, sans doute, pas publié un certain Batoli, libéral d'origine, qui, après avoir été chassé de l'Italie et plus tard de l'Égypte, pour des faits sur lesquels, assure-t-on, le justice eût à prononcer, s'était réfugié à Tripoli, où il s'est montré l'ennemi acharné de la France pendant ces dernières années. C'est lui qui, à tout moment, agit, acteur, et le reste, c'est lui qui écrit dans le *Dritto*, sur la malheureuse fin de la mission Flatters, une correspondance se terminant par cette phrase qui résumait sa haine contre nous : *Mors tua vita mea*.

Cet individu vient d'être à moitié assassiné à plusieurs reprises par des Maltais, avec deux ou trois amis qui ont voulu prendre fait et cause pour lui. On a, d'ailleurs, laissé faire, et il paraît que ni le conseil d'Italie ni celui d'Angleterre ne songent à intervenir.

LE PREMIER CENTENAIRE

De saint Benoit-Joseph Labre

— 16 avril 1883 —

La Semaine religieuse du diocèse d'Arras publie la note suivante :

Subscription pour le centenaire de saint Benoit-Joseph Labre

Sur l'initiative et sous le patronage de Mgr l'évêque d'Arras, le comité des pèlerinages dans le diocèse organisé, en ce moment, une souscription pour le centenaire de saint Benoit-Joseph Labre.

La Semaine publiera l'appel du comité et la première liste des souscriptions dans son prochain numéro.

Qu'il lui suffise aujourd'hui de faire appel à la générosité de ses lecteurs en faveur du *Devoir du saint Paire* qui est notre saint, généreux et glorieux compatriote!

La Semaine religieuse de Cambrai

qui, de son côté, a déjà reçu diverses offrandes, publie la note suivante :

Nous avons reçu quelques offrandes pour la célébration du centenaire de saint Benoit-Joseph Labre et pour l'acquisition de la maison où il est mort. Nous prions ceux qui désirent prendre part à cet acte de piété envers notre saint compatriote de vouloir bien se hâter, la fête devant se célébrer le 16 avril prochain.

Il serait superflu de signaler ces exemples aux *Semaines* des divers diocèses où saint Benoit-Joseph Labre a passé durant sa vie et où sa mémoire est en plus particulière vénération. Plusieurs ont déjà fait appel à leurs lecteurs; presque toutes ont publié des listes de souscription pour les fêtes de la canonisation. Celles du centenaire doivent susciter les mêmes amonitions, et la piété des fidèles n'y fera pas défaut.

C. CLAPIERS,

Missionnaire apostolique.

Le Ralliement de Montauban publie la lettre suivante, qui a été adressée par M. le marquis de Foresta à Mme de Limairac :

Goritz, le 3 mars 1883.

Madame,

Un malheur affreux vient de vous frapper avec la manière la plus inattendue; c'est avec une vive émotion que Monsieur le comte de Chambord a lu la lettre par laquelle vous lui confiez la triste nouvelle que M. du Bourg venait de porter à sa connaissance.

Le Roi, Madame, perd en M. de Limairac un ami dévoué, un fidèle serviteur de la cause du droit; il veut que, sans retard, je vous fasse savoir la part bien vive qu'il prend à vos regrets.

Dieu a rappelé inopinément à lui M. de Limairac à un âge qui semblait lui ménager encore de longues années de vie; ce fervent chrétien n'a pas connu les dernières angoisses, et vous puissiez, Madame, une consolation suprême dans cette pensée qu'une fin si soudaine n'a pas pris au dépourvu. Vous transmettez pieusement aux enfants, bien jeunes encore, qu'il vous laisse, l'héritage de ses sentiments qui sont aussi les vôtres et que vous exprimiez à Monsigneur en des termes dont il est profondément touché.

Monsieur et Madame, qui ont gardé un souvenir reconnaissant de la visite que vous leur avez faite, il y a quelques années, demandent à Dieu pour vous force et courage; si votre douleur est grande, croyez qu'elle est comprise et sincèrement partagée par moi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Marquis de FORESTA.

Le très honoré frère Eugène-Marie

Un coup aussi douloureux qu'imprévu vient de frapper les frères de Saint-Gabriel, dont la maison-mère est à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). Le 28 février, le très cher frère Eugène-Marie, leur supérieur général, a rendu son âme à Dieu, à dix heures du soir. Rien ne faisait pressentir une fin aussi prochaine. Le jour même de sa mort, le très cher frère paraissait plein de vie et de santé, il s'était livré à ses occupations ordinaires et avait présidé à la prière du soir. En sortant de la chapelle, il était allé frapper à la porte du principal aumônier de l'établissement et l'avait prié d'entendre sa confession. Hélas! c'était la dernière. C'est en rentrant dans sa chambre que la rupture d'un anévrysme a déterminé un étouffement qui l'a emporté après un quart d'heure de souffrances, et sans qu'il fût possible de le communiquer en viatique.

Cette perte sera vivement sentie non seulement dans l'ouest de la France, où les gabrielestes sont fort répandus, mais encore dans le Midi, où le frère Eugène était originaire.

Né à Mondragon (Vaucluse), le 25 décembre 1823, Antoine-Noël Baumeau en religion frère Eugène-Marie appartenait à une famille patriarcale, plus riche des biens du ciel que de ceux de la terre. Il eut le bonheur d'avoir pour maître le frère Jérôme, mort en 1844, en odeur de sainteté. Prévenu des bénéfices de Dieu, il se sentit de bonne heure attiré à la vie religieuse, et résistait aux larmes de toute sa famille, qui voulait le retenir dans le siècle, il demanda et obtint son admission au noviciat de Lorgues (Var). C'était le 6 février 1842.

La rare intelligence du jeune Baumeau émerveillea le confesseur des frères, qui était un ancien jésuite, encore plus modeste qu'instruit, que le cardinal Bernet avait essayé, mais en vain, de s'attacher en qualité de vicaire général. Ce saint prêtre disait souvent au directeur des frères de Lorgues : Entourez de soins ce jeune homme, il a de l'avenir, et je fonde sur lui les plus belles espérances.

Ces paroles de M. l'abbé Gravier ne devaient pas tarder d'avoir leur accomplissement. Après avoir prononcé ses vœux, le frère Eugène s'exerça pendant quelques années dans des emplois subalternes, mais bientôt la confiance des supérieurs l'appela à des fonctions plus élevées et lui donna la direction du pensionnat Saint-Joseph, qui venait d'être créé aux Mées (Basses-Alpes). Il y fit merveille, comme toujours, et y développa les qualités d'un maître consommé dans l'art si difficile de l'éducation de la jeunesse.

Il ne savait la fermeté d'un père à la tendresse d'un mère. Ses élèves, qui le considéraient, subissaient le double ascendant de sa vertu et de sa science, et sous sa sage et paternelle direction le pensionnat prit un tel développement qu'il devint et est resté un des établissements les plus en renom du diocèse de Digne.

Nous avons eu la consolation, dans ces années laborieuses, de voir à l'œuvre le frère Eugène-Marie, et le souvenir des jours passés au pensionnat Saint-Joseph, où nous avons amené notre ministère, est resté un des plus doux de notre vie apostolique.

C'est au milieu de ces enfants auprès desquels il espérait mourir, que les suffrages de ses frères vinrent chercher le frère Eugène-Marie. Le 25 août 1862, à l'âge de trente-neuf ans, il était nommé supérieur général de l'institut. Toujours réçu depuis, il gouverna la congrégation de Saint-Gabriel depuis plus de vingt ans, et sa vigoureuse constitution permettait de croire qu'il rendrait encore à l'Église et à la France de nombreux services. Dieu en a décidé autrement.

Tous ceux qui ont connu le frère Eugène-Marie l'ont admiré et aimé. Esprit orné, servi par une mémoire fidèle, une riche imagination et une parole brillante et chaude, comme notre soleil, écrivain plein de goût, homme d'une initiative hardie, fécond en ressources et encore plus fait pour l'action que pour le conseil, il donnait le branle à tout, suffisait à tout et se montrait saintement infatigable. Il n'a pas écrit moins de soixante-dix lettres circulaires, dont quelques-unes sont fort remarquables. Nous ne signalerons que celle qui renferme le récit de son voyage à Rome (Poitiers, Oudin, 80 p. in-8) et celle du 1^{er} janvier 1881 sur l'esprit de foi (même éditeur, 116 p. in-18). Toutes témoignent une connaissance peu commune des Écritures.

Des frères, des supérieurs de communauté sollicitaient comme un faveur la communication de ces lettres qui, si elles étaient sorties du cercle intime où les retenait leur auteur, lui auraient fait assurément le plus grand honneur.

Stimulé, la plume à la main, le zèle de ses collaborateurs n'était qu'une des formes sous lesquelles le frère Eugène-Marie

dépensait son ardeur. La congrégation qui l'a maintenu vingt ans à sa tête lui doit, outre l'impulsion plus forte donnée aux études, la révision et la codification des règles, l'affiliation au tiers-ordre de Saint-François et l'introduction des grands exercices de trente jours, prêchés à de certaines époques par des pères de la compagnie de Jésus. Entre toutes les familles religieuses, c'est à celle-là que le frère Eugène demandait des inspirations, c'est sa direction qu'il réclamait, ce sont ses méthodes d'enseignement qu'il empruntait de préférence. C'était, on en conviendra, puiser à bonne source.

Je ne parlerai pas de la tendre piété du frère Eugène. Le divin Cœur de Jésus, Marie, Joseph et sainte Anne étaient les objets de son culte. A tout prix il voulait les faire connaître et les faire aimer. Son humilité lui faisait craindre les jugements de Dieu. Moins d'un mois avant sa mort, il écrivait à un de ses compagnons de noviciat. Après lui avoir rappelé leurs quarante et un ans de vie religieuse, il ajoutait : « Quant à moi, depuis quelque temps, je ne puis lire, sans me les appliquer, ces terribles paroles du psaume 68 : *Il y a quarante ans que ce peuple irrite ma colère, et j'ai juré qu'il n'entrera pas dans le lieu de mon repos*. Je vous avoue que j'ai peur, car je crains mes œuvres. Aidons-nous, mon cher ami, à passer le Jourdain pour entrer dans la terre promise, qui est le Cœur de Jésus. »

A ces frayeurs de l'humble frère, le grand et divin Cœur de Jésus a répondu par cette douce invitation : Courage, bon et loyal serviteur, entre dans la joie de ton Dieu.

C. CLAPIERS,

Missionnaire apostolique.

Le Ralliement de Montauban publie la lettre suivante, qui a été adressée par M. le marquis de Foresta à Mme de Limairac :

Goritz, le 3 mars 1883.

Madame,

Un malheur affreux vient de vous frapper avec la manière la plus inattendue; c'est avec une vive émotion que Monsieur le comte de Chambord a lu la lettre par laquelle vous lui confiez la triste nouvelle que M. du Bourg venait de porter à sa connaissance.

Le Roi, Madame, perd en M. de Limairac un ami dévoué, un fidèle serviteur de la cause du droit; il veut que, sans retard, je vous fasse savoir la part bien vive qu'il prend à vos regrets.

Dieu a rappelé inopinément à lui M. de Limairac à un âge qui semblait lui ménager encore de longues années de vie; ce fervent chrétien n'a pas connu les dernières angoisses, et vous puissiez, Madame, une consolation suprême dans cette pensée qu'une fin si soudaine n'a pas pris au dépourvu. Vous transmettez pieusement aux enfants, bien jeunes encore, qu'il vous laisse, l'héritage de ses sentiments qui sont aussi les vôtres et que vous exprimiez à Monsigneur en des termes dont il est profondément touché.

Monsieur et Madame, qui ont gardé un souvenir reconnaissant de la visite que vous leur avez faite, il y a quelques années, demandent à Dieu pour vous force et courage; si votre douleur est grande, croyez qu'elle est comprise et sincèrement partagée par moi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Marquis de FORESTA.

Histoire ecclésiastique

Parmi les rares ouvrages dont Léon XIII a daigné accepter la dédicace, la *Synopsis Historie Ecclesiastica* occupe une place distinguée. Elle a pour auteurs les PP. Ballerini et Vasco, de la Compagnie de Jésus, et mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux études ecclésiastiques. Le nom du P. Antoine Ballerini est très connu en France; pendant une longue série d'années, il a occupé brillamment la chaire de théologie morale au Collège Romain, un grand nombre d'apôtres se sont formés en son école, ses savants commentaires du P. Gury sont très recherchés; mais, avant d'enseigner la morale, le P. Ballerini avait été professeur d'histoire ecclésiastique, et il a toujours conservé pour cette branche d'étude une préférence marquée. Avec l'esprit de synthèse qui le possédait à un remarquable degré, il conçut le projet de présenter toute l'histoire de l'Église dans un tableau synoptique. Ce travail eut un succès mérité, qui rendit bientôt nécessaire une seconde édition. Ce nouveau remaniement se fit avec le concours actif et éclairé du P. Vasco; sa longue expérience des collèges, ses travaux d'érudition, son tact littéraire le désignaient d'eux-mêmes pour une tâche de ce genre. Aussi la seconde édition de la *Synopsis* est-elle plus complète que la première.

Il ne faut pas s'y tromper : un résumé d'histoire ecclésiastique, qui de prime abord paraît être une chose si simple et si facile, n'est en réalité ni l'un ni l'autre. Il n'est guère possible de réunir en un seul faisceau les points lumineux de l'histoire, sans avoir une connaissance approfondie de tout l'ensemble des événements, une grande sûreté de jugement pour en faire un bon choix, enfin un esprit d'ordre et de système pour grouper d'ensemble les faits principaux choisis entre mille. Les auteurs de la *Synopsis* nous semblent avoir été à la hauteur de leur mission : l'abondance des matières ne nuit en rien à leur ordre parfait; au contraire l'enchaînement logique, harmonieux des principaux faits de l'histoire donne, du premier coup d'œil, une idée de la vie séculaire de l'Église.

Le tableau synoptique contient : 1^o La série chronologique des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII; 2^o celle des saints conciles oecuméniques; 3^o les noms des pères et docteurs de l'Église et des plus célèbres auteurs ecclésiastiques; 4^o les noms des saints les plus remarquables et des fondateurs d'ordres; 5^o les persécutions dont l'Église a été l'objet; 6^o les triomphes qu'elle a remportés sur ses ennemis; 7^o enfin les erreurs et les hérésies qui ont surgi dans le cours des siècles.

Inutile d'ajouter qu'une judicieuse et sévère critique a présidé à la composition de ce tableau, l'exécution typographique est aussi d'une exécution parfaite, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a pas une seule erreur dans les nombreuses dates du tableau. Quant à son utilité au point de vue des études ecclésiastiques, qu'il nous suffise de citer les paroles de Léon XIII :

« Nous sommes convaincu, dit le Saint-Père dans son bref au P. Vasco, de l'utilité d'un tableau où l'on embrasse d'un seul coup d'œil les principales époques de l'Église, la série des événements, des Pontifes, de leurs travaux, de leurs victoires. »

C'est surtout aux maisons d'études ecclésiastiques, aux séminaires, aux collèges, que nous voudrions recommander ce tableau synoptique. Rien qu'en le regardant, les jeunes gens y apprendraient la chronologie de l'histoire, qui est la base indispensable de ce genre d'éducation.

Le dépôt de la *Synopsis* se trouve à Turin, chez le P. Vasco, 23, via S-Lazzaro.

Nous apprenons la mort de notre regretté confrère M. Alexandre de Salies, rédacteur en chef de la *France illustrée*.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à midi, en l'église d'Auteuil sa paroisse. M. de Salies, surpris au milieu même de son labeur, est décédé à l'orphelinat d'Auteuil, plus connu sous le nom de l'œuvre de l'abbé Roussel.

La presse catholique perd en M. de Salies un écrivain distingué que sa rare modestie n'a pas permis au public d'apprécier suffisamment mais que regretteront profondément ses nombreux amis.

SÉNAT

Stance du 17 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures cinq minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté après une rectification de M. Garriçon.

M. Margue, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, dépose, au nom du ministre de la guerre, deux projets de loi, l'un portant ouverture de crédit pour les funérailles du général Chanzy, l'autre tendant à accorder une pension à la veuve du général Chanzy.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. Barthélemy Saint-Hilaire fait un rapport sur le projet de loi portant organisation de la juridiction française en Tunisie. Le rapporteur dit que la Chambre des députés n'a pas proprement parlé modifié le projet voté par le Sénat. La Chambre, considérant que les projets qui engageaient les finances de l'Etat devaient d'abord lui être soumis, a distribué la partie financière de la partie organique. Dans ces conditions, la commission propose l'adoption du projet tel qu'il revient de la Chambre.

M. Fiauz. — L'expression n'est pas parlante.

M. Joffrin. — Je ne comprends pas une pareille expression de la part d'un collègue qui a fait voter « oui » au plébiscite.

M. le colonel Martin. — Je ne sais ce que M. Joffrin veut dire, et je demande qu'il soit interdit à M. Joffrin de tenir des propos malsonnants.

M. Fiauz. — C'est l'expression « d'insensé » dont vous vous êtes servi qui est malsonnant.

M. Joffrin. — Les insensés sont ceux qui ont conduit la France à Sedan.

M. le colonel Martin. — M. Joffrin ferait mieux de nous dire ce qu'il est devenu la recette de la salle Pérot, dont on parle dans toute la presse.

M. Joffrin. — Ce sont les monarchistes qui sont coupables.

M. le président. — Je vous prie, mon colonel, de vous adresser au conseil, et d'inviter M. Joffrin à ne pas interrompre.

M. le colonel Martin. — Au sur-tout de proposer la prise en considération des propositions de M. Joffrin; elle aurait été rejetée. Au lieu de cela, vous nommez une commission.

M. Cattaux. — Lo conseil a accepté, il était libre.

M. le colonel Martin. — Je refuse d'en faire partie dans un journal.

M. Joffrin. — Je demande la parole pour un fait personnel. Il ne s'agit pas d'une question politique, mais d'une question d'honneur. M. le colonel Martin a parlé de la réunion de la salle Pérot.

M. le colonel Martin. — J'ai dit ce que j'avais vu dans un journal.

M. Joffrin. — La Ligue royaliste avait convoqué une réunion pour planter à la Chapelle les fleurs de lis. C'était son affaire. Mais c'était l'affaire des républicains de venir à cette réunion défendre leurs idées.

Les royalistes entraînaient sans payer avec des petits papiers.

Les républicains de toute nuance qui composaient la majorité de la salle (environ 850), avaient seuls donné leur cotisation en entrant.

Ces messieurs royalistes ont voulu, ce qu'on fait quelquefois dans certains théâtres, disparaître avec la caisse avant la représentation.

M. Cochin. — C'est inexact.

M. Joffrin. — Je défie M. le colonel Martin de dire que je ne me suis pas intéressé, quand on a voulu frapper M. Nicoulaud, et qu'un royaliste, M. Morel, n'est pas venu me demander mon appui pour protéger le caissier lorsqu'il a voulu se sauver.

Voilà la vérité : Les royalistes ont voulu se sauver avec la caisse.

Le bureau était responsable, il a payé les frais de la salle, et a donné le reste pour les victimes des petits républicains.

M. Cochin réplique que c'est inexact.

MM. Joffrin, Hovelacque, Cattaux et Bartholin, sont nommés membres de cette commission.

Les quatre autres membres seront nommés à la prochaine séance, qui est fixée à lundi.

Nécrologie

La Gazette de Château-Gonthier rappelle les principaux traits de la vie de M. Henri Jarry de la Broissinière, dont les obsèques ont eu lieu, il y a peu de temps, dans cette ville.

M. de la Broissinière appartenait à une ancienne et honorable famille où se sont toujours conservées les traditions de fidélité et de dévouement à l'Église et à la royauté. Il avait quitté, pour demeurer fidèle à sa foi politique, la carrière de la magistrature, qui lui promettait de beaux succès et de hauts emplois. Soucieux des intérêts des ouvriers, il fut un des fondateurs de la société de secours mutuels, son bienfaiteur, membre dévoué de son conseil d'administration; nommé à l'unanimité son vice-président, il ne l'a point oublié dans la distribution de sa fortune. Il avait toujours gardé les convictions religieuses de sa jeunesse et depuis longtemps il les mettait en pratique.

Il comprenait la grande question des écoles chrétiennes; il voulait assurer aux jeunes enfants les avantages d'une instruction religieuse et pour cela il s'imposait avec bonheur des sacrifices que Dieu saura récompenser. C'est dans cette pensée de foi qu'il a libéralement doté nos établissements, nos hospices, la fabrique et les sœurs de Moitères. L'aménité de son caractère, le charme de ses relations lui avaient attiré les sympathies de tous; aussi quand, cédant à de pressantes sollicitations, il consentit à se laisser porter au conseil municipal, son nom fut vraiment acclamé.

Puisse les marques de respect et d'empressement qui ont entouré son cercueil apporter quelque consolation à la douleur de sa famille!

Ce matin, toutes les églises de la capitale étaient remplies par une foule pieuse et recueillie.

La messe de communion à Notre-Dame a été très édifiante; les fidèles se sont approchés en grand nombre de la table sainte.

A 9 heures, même affluente de fidèles assistant à la messe pontificale célébrée par S. E. le cardinal Guibert.

Après la bénédiction des palmes, le vénéré prélat les a remises aux membres du chapitre, qui ont ensuite distribué le bûis béni aux fidèles. La sainte messe s'est terminée par la bénédiction pontificale donnée par Mgr Guibert à la nombreuse assemblée, au milieu du recueillement le plus profond.

Comme tous les ans, à la porte des églises se tient, tout le jour, une foule de gens qui vendent des rameaux ou fidèles.

Chronique religieuse

Sur la demande d'un grand nombre d'agriculteurs catholiques, S. E. le cardinal archevêque de Paris a décidé que, dans l'église votive de Montmartre, une chapelle serait dédiée à saint Isidore, patron des cultivateurs, afin que l'agriculture, qui est une des principales forces vives de la France, ait son sanctuaire à elle dans la basilique nationale. Appel est fait aux laborieux chrétiens pour contribuer à la construction et à la décoration de cette chapelle, dédiée à leur saint patron et opposer ainsi le suffrage de la France rurale aux menaces insolentes des suppôts de la sauvagerie révolutionnaire.

Nous lisons dans la Semaine religieuse de Cambrai :

Si jamais une cérémonie est venue à son heure, c'est bien celle qui vient d'être célébrée à Saint-Maurice à Lille. Au moment où le Christ est publiquement offert, où les crucifix sont arrachés des hôpitaux, des écoles, des tribunaux, lorsqu'en divers contrées des croix ont été sacrilèges renversées et mises en pièces, tous les catholiques doivent tenir à honneur de porter publiquement la croix. C'est la pensée qui a inspiré le pieux évêque de Grenoble, Mgr Fava, lorsqu'il a érigé dans sa ville épiscopale l'archiconfrérie du crucifix. C'est la pensée qui a fait établir des confréries affiliées à celle de Grenoble dans un grand nombre de paroisses, entre autres à Saint-Maurice de Lille.

La cérémonie qui a eu lieu dans cette dernière

église a été très touchante. Une foule immense remplissait les cinq vastes nefs de l'édifice; presque tous les assistants portaient une croix suspendue sur la poitrine.

Le R. P. Mothon, de l'ordre des frères prêcheurs, répondit avec éloquence aux objections des habiles et des sages selon le monde qui ne veulent pas comprendre la folie de la croix, et aux timides qui rougissent de Jésus-Christ. M. l'archiprêtre Lasne rappela que depuis des siècles il y avait eu à Saint-Maurice une confrérie en l'honneur de Jésus souffrant sur le Calvaire, et déclara qu'il tenait à restaurer cette confrérie en l'affiliant à celle de Grenoble.

Il procéda ensuite à la bénédiction des crucifix que les fidèles portaient sur eux ou tenaient à la main.

Alors eurent lieu la procession et l'acte de réparation. En tête du cortège était portée la croix processionnelle, que suivaient les enfants des écoles, des réunions dominicales et des patronages; puis venaient les écoles du séminaire des facultés catholiques. La grande chaise remportant l'insigne religieux de la vraie croix se voyait ensuite, au milieu de fidèles portant des flambeaux, et, pour lui faire cortège, s'avancèrent pieusement les membres du conseil de fabrique, des conférences de Saint-Vincent de Paul et de toutes les œuvres catholiques, et de longues files de fidèles, où toutes les conditions étaient représentées, riches et pauvres, maîtres et ouvriers, et dont le nombre peut être évalué à près de 2.000 personnes, qui toutes marchaient pieusement en chantant l'O Crux, ave et le Miserere.

Quand la procession eut fait deux fois le tour de l'église, M. l'archiprêtre lut du haut de la chaire un touchant acte de réparation et il termina par des acclamations que répétèrent des milliers de voix :

Gloire à Jésus crucifié!
Reconnaissons à Jésus crucifié!
Amour à Jésus crucifié!

Toutes ces voix chantèrent ensuite le cantique si populaire dans nos contrées :

Chrétiens, chantons à haute voix :
Vive Jésus! Vive sa croix!

Un pèlerinage eucharistique a eu lieu le 22 février, en l'église de Saint-Gilles-sur-Vie, sous la présidence de Mgr évêque de Luçon et au milieu d'un grand concours de fidèles. Sa Grandeur prononça une instructive et éloquente instruction, dont le sujet était tiré de la circonstance. Le vénéré prélat a insisté particulièrement sur la nécessité de faire amende honorable au très Saint-Sacrement, au nom de la société.

L'insigne basilique de Toulouse offrait le dimanche soir, 20 février, un imposant spectacle.

A la tribune, deux princes de l'Église, deux cardinaux, LL. EMM. Desprez et Bianchi. Autour d'eux, un cortège nombreux de vénérables prêtres; dans la nef, un concours innombrable de fidèles, se pressant jusque sur les marches des autels et attendant la parole promise en s'associant pieusement aux prières de l'office.

Si le R. P. Félix, dit l'Union du Midi, pouvait être accessible à quelque mouvement d'orgueil, il serait justifié par l'hommage public que lui rend la population toulousaine; mais son âme d'apôtre n'est accessible à aucune faiblesse. Il ne voit dans cette avidité générale à l'écouter que l'éclat de la foi chrétienne, il ne se sent fixé sur la devise de son auguste compagne : *Ad majorem Dei gloriam*.

C'est la troisième apostolat du P. Félix à Toulouse.

Nous lisons dans la Semaine religieuse de Rouen :

L'exposition de l'Œuvre apostolique et de l'Œuvre charitative, qui a eu lieu vendredi 23 février et les jours suivants, dans la maison des Bonnes Œuvres de la rue Saint-Nicolas, a prouvé la prospérité et les progrès constants de ces deux œuvres excellentes réunies, depuis plusieurs années, sous une même direction.

M. l'abbé Isaac, vicaire général, accompagné de M. l'abbé Isaac, vicaire général, reçut au seuil de la maison de la rue Saint-Nicolas par M. l'abbé Loth, directeur de l'œuvre, ses remerciements et le local de l'exposition et a visité en détail les nombreux objets destinés au culte et aux missionnaires.

Après avoir félicité et remercié les dames du conseil, Son Eminence s'est rendu à la chapelle et a présidé la réunion solennelle. La chapelle était insuffisante à contenir la brillante assistance, composée de l'élite des chrétiens de notre ville. On remarquait dans le sanctuaire M. l'archiprêtre de la cathédrale, M. le curé de Sainte-Madeleine et plusieurs ecclésiastiques de la ville.

Le R. P. Jourdan de la Passaderie a pris la parole, et dans un discours plein de foi, d'élévation et d'éloquence, il a montré l'excellence, les conditions et les fruits de l'Œuvre des Tabernacles et de l'Œuvre apostolique.

Son Eminence a adressé ensuite à la pieuse assemblée une admirable allocution sur l'état de l'œuvre, ses progrès, ses résultats. Mgr le cardinal a donné des paternels encouragements et un zèle et un dévouement des généreux chrétiens qui se consacrent au service des missions et de la maison de Dieu, et leur a montré comment elles devaient ainsi les auxiliaires utiles et bénies de l'apostolat. Son Eminence a parlé des épreuves que l'Église traverse dans notre pays et a exhorté les âmes fidèles à s'élever, par une foi, par une charité de plus en plus généreuse, à la hauteur de sacrifices que leur impose le malheur du temps.

Le P. Baudrand, supérieur de l'école de Saint-Elme, à Arcahon, est mort subitement, à Bordeaux, le 24 février.

Cette mort est un deuil public pour Arcahon. Ce digne religieux avait fondé depuis longtemps déjà une école de moines et de novices, qui a donné d'excellents marins à l'État, et où plusieurs officiers ont reçu une première et solide instruction maritime.

Le samedi 24 février, la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon a rendu les derniers devoirs à son curé, M. Antoine Cariot, qui a remis son âme à Dieu le jeudi 22, à l'âge de soixante-trois ans. Les magasins étaient fermés. Le cortège, pour avoir tout son développement, a fait le tour du village. Le triste cérémonie était présidée par Mgr le vicaire général Pagon, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les enfants de la paroisse ont été très nombreux à assister à la messe et à la levée du corps.

On lit dans la Courrier de la Vienne :

Le très cher frère Eugène-Marie, supérieur général des frères de Saint-Gabriel, vient d'être élevé prélat le 28 février, à l'occasion de sa fête. Cette promotion, immortelle pour l'importante congrégation dont la maison-mère est à Saint-Laurent-sur-Sèvre, sera vivement sentie dans notre département, où les frères de Saint-Gabriel dirigent avec tant de zèle et de dévouement de nombreuses écoles, et entre autres l'éminent établissement des sœurs-muets de Poitiers.

Homme d'une admirable vertu, d'une intelligence remarquable, d'un grand et noble cœur, le très cher frère Eugène-Marie, qui a procuré à son institut un développement considérable, laissera de profonds regrets à tous ceux à qui il a été donné de l'approcher.

M. l'abbé Thomas Thoué, chanoine honoraire de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), est décédé à Talence, son pays natal. Ordonné prêtre en mai 1849, au

seminaire du Saint-Esprit, à Paris, il partit quelques jours après pour la Martinique.

Pendant trente années, il a multiplié les œuvres de zèle et de charité qui occupent la vie du saint prêtre, et travaillé sans relâche à se préparer la récompense promise aux serviteurs fidèles et vaillants. Les trois églises qu'il a fait construire, les hospices qu'il a dotés, et surtout les vocations sacerdotales dont il a favorisé le développement, demeurent autant de souvenirs de son zèle vraiment apostolique.

La Sacrée Congrégation des Rites, convoquée pour le 6 du présent mois, a tenu une seconde réunion dite préparatoire, afin d'examiner les vertus au degré héroïque de la vénérable servante de Dieu sœur Marie Rivier, fondatrice de la Société de la Présentation de la vierge Marie.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient de conférer la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand à deux Lyonnais distingués par les services qu'ils rendent aux facultés catholiques : MM. Léotard, doyen de la faculté des lettres, et A. Guinand, secrétaire général.

On lit dans les Annales de Sion :

Les ruines, récemment découvertes aux portes de Jérusalem, de l'église que l'on croit être celle de Saint-Étienne, continuent à être activement fouillées, et les travaux amènent chaque jour de nouvelles découvertes, par exemple celle de deux églises superposées et différemment orientées, quelques tombeaux et une inscription qui n'a pas encore été déchiffrée. Quel en sera l'acquéreur? On l'ignore.

À cette question nous pouvons répondre, d'après des renseignements dignes de foi, que la possession de ces restes vénérables est assurée aux catholiques.

On écrit de Rome à la Revue catholique de Tarbes :

Les anniversaires de Notre-Dame de Lourdes ne passent pas inaperçus à Rome. Depuis quelques jours un *Invito sacro* engageait les fidèles à prendre part à un triduum d'action de grâces qui devait se célébrer dans l'église de Santa Lucia à la monte Brianzo.

Ce triduum vient de se terminer ce soir, 18 février, par un solennel et par le chant du *Te Deum*. Il a eu tout l'éclat que Rome chrétienne sait donner à ces sortes de fêtes.

La même foi a provoqué à Rome une grâce semblable à celles de Lourdes. Notre-Dame de Lourdes se montre si prodigieuse chez elle. Ce matin, pendant l'office, l'archevêque de Rome, l'officiant pontifical, une guérison signalée a été obtenue par son intervention. Il n'en fallait pas tant pour faire éclater l'enthousiasme des Romains et leur ardent amour pour Marie; le triduum était fini, ils vont le recommencer en action de grâces de ce nouveau prodige. Raconté du haut de la chaire, il a produit sur la foule qui avait envahi l'église et ses abords une profonde impression.

On lit dans les Missions catholiques :

Un des plus nobles et des plus célèbres personnalités de l'Inde, Sir Salar Jung, premier ministre de l'Etat d'Hyderabad, est mort au commencement du mois de février d'une attaque de choléra qui l'a emporté en quelques heures. Sir Jung est ministre depuis vingt-huit ans, et a été quinze ans régent du jeune Nizam, qui n'atteindra sa majorité que dans quelques mois. Quoique mahométan, il n'a cessé de se montrer favorable aux missionnaires. En 1876, il avait fait un voyage en Europe et obtenu à son passage à Rome la faveur d'une audience particulière au Saint-Père. Il était né en 1829.

— Deux missionnaires de la compagnie de Jésus ont été embarqués le 15 février pour Chazir (Syrie).

Ce sont les frères François Dubost et Pierre Boever.

— Le 18 février 1883, se sont embarqués à Marseille quatre missionnaires de la congrégation du Cœur immaculé de Marie de Scheutweil-Bruxelles.

MM. Jérôme François, de Renaix (diocèse de Gand) et Paul Waricriand d'Yves Gomezee (Namur) pour la Mongolie;

MM. François de Maester, de Wetteren (Gand) et François de Peuter, de Dourne (Malines) pour la mission du Kan-Sou.

— Le 10 février, se sont embarqués au Havre, pour les États-Unis d'Amérique, les Petites-Sœurs des pauvres dont les noms sont : M. Sœurs Augustines de Saint-Dominique, Amélie de Tous les Saints, Sainte-Lucienne et Sainte-Désirée.

— Haut-Zambèze (Afrique australe). — Une lettre du R. P. Dejeux, datée de Quélimano, annonce la mort du R. P. Moulindier, de la compagnie de Jésus.

Ce vaillant missionnaire, originaire du diocèse de Marseille, a succombé aux atteintes de fièvre, à Tété, à 600 kilomètres de l'embouchure du Zambèze, moins de six mois après son arrivée.

Les décrets du 28 mars avaient trouvé le père Moulindier évangélisant les Kabyles. Expulsé du nord de l'Afrique, et désireux de donner sa vie pour la conversion de ce pays, il avait aussitôt quitté l'Algérie et s'était dirigé vers l'ouest, où il est mort, le neuvième de ces vaillants missionnaires de la compagnie de Jésus, qui ont donné leur vie, depuis trois ans, pour la conversion de l'Afrique du Sud.

Les capucins français furent envoyés à Constantinople par Richelieu, sur les instances du P. Joseph du Tremblay, en 1625. Ils inaugurèrent cet ensemble de missions orientales si utiles à l'Église et à la France.

La Révolution française vint tout changer. Peu à peu les religieux français se trouvèrent remplacés par des Italiens, et l'on vit cette anomalie d'établissements français dirigés par des prêtres qui ne savaient pas un mot de notre langue.

Les capucins de la province de Paris ont enfin pu reprendre possession de la maison de Saint-Louis de Péra, à Constantinople, et renouer ainsi leurs traditions. Installés en juin 1881 par le P. Arsène, ils ont commencé déjà leurs œuvres apostoliques.

L'église Saint-Louis de Péra devient le centre de prédications nombreuses en langue française.

Les prêtres viennent d'ouvrir en même temps une école apostolique orientale pour aider, sans distinction de rites, les vocations de tous les jeunes gens qui viendront y faire leurs études. On sait combien il importe de respecter l'attachement des Orientaux à leurs anciens rites et quel obstacle l'introduction du rite latin apporterait à l'unité.

L'école apostolique orientale est donc appelée à produire un grand bien. Léon XIII a fait témoigner au R. P. Arsène et au R. P. Marcel, supérieur de la maison de Saint-Louis, la satisfaction qu'il éprouvait de cette institution. Les capucins français comptent sur la charité des catholiques pour maintenir leur œuvre.

Nous lisons dans les Missions catholiques :

Deux-Quinées. — M. Marcel Tissot écrivait le 29 janvier 1883 au T. R. P. Emonet, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie :

« Je ne puis résister au désir de vous communiquer la lettre du roi Félix, par laquelle il me remercie d'un envoi de livres que je lui avais adressés.

« Ce roi, ainsi que sa femme, ont reçu leur

éducation, un chez vos missionnaires du Gabon, l'autre chez les sœurs, qui ont un petit établissement dans ce pays.

« Les sentiments de piété du jeune prince prouvent que les missionnaires savent instruire et civiliser les peuples sauvages. On peut même ajouter qu'ils les rendent dévoués à notre pays, puisque les noirs regardent la France comme leur patrie. »

Voici la lettre du roi Félix :

« Denis, Gabon, le 4 mai 1882.

Bien cher monsieur,

« Le bon père B... qui m'aime beaucoup, vous a sans doute parlé de moi, et cette nouvelle honore de bien connaître de vous et de madame votre très pieux et très aimable épouse.

« Dès lors vous m'avez honoré de votre estime et de votre sympathie, et d'ailleurs vous avez eu la gracieuseté de me faire un présent de beaux livres écrits par vous-même.

« J'ai été bien touché, cher monsieur, en voyant vos bonnes dispositions pour moi, et je vous remercie grandement pour le très obligeant témoignage de bonté et d'amitié que vous avez bien voulu me donner.

« J'ai lu avec un plaisir toujours croissant votre savant travail, qui fait aimer la belle religion que vous avez le courage de confesser et de défendre, même en ces temps très difficiles, où le monde est si acharné contre elle.

« Encouragé par votre noble exemple, je vais, cher monsieur, m'attacher de plus en plus à la sainte religion catholique, que les bons missionnaires nous font connaître, en déployant un zèle, une charité et un dévouement qu'on ne peut décrire.

« Le R. P. B... aime beaucoup les noirs; missionnaire infatigable et plein de zèle pour le salut des âmes, il s'est courageusement mis à l'œuvre et il fait beaucoup de bien.

« Heureuses les familles à qui appartiennent ces grandes âmes!

« Veuillez, cher monsieur, offrir mes civilités respectueuses à madame votre très aimable épouse, et croyez, je vous prie, à mon attachement sincère et à ma vive reconnaissance. »

« Ch. Félix RAPONTOMBO, « roi. »

La ville de Troyes a confié à une commission d'organisation composée d'industriels et de commerçants, le soin d'une exposition industrielle, qui aura lieu à Troyes, du 15 mai au 15 juillet prochain, en même temps que le concours agricole de la région Nord-Est de la France dont le siège sera cette année à Troyes.

Cette solennité industrielle a déjà réuni un nombre très imposant d'adhésions.

Actes officiels

Ont été promus dans l'armée de l'artillerie : Au grade de colonel : M. Duterme (Alexis-Charles); M. Le Lorrain (Alphonse).

Au grade de lieutenant-colonel : M. Heintz (Georges-Albert); M. Noël (Élie-Félix-Georges).

Dernière heure

Depuis ce matin la vaste place de l'Hôtel-de-Ville est garnie de soldats en tenue de campagne, prêts à marcher contre l'émeute.

Dans tous les quartiers on rencontre, dans quantité de rues, des patrouilles nombreuses de gendarmes et de sergents de ville.

Jusqu'ici il ne paraît pas que l'émeute soit bien effrayante. Il est vrai que la plupart des manifestants ne sont pas encore sortis des banquets qui sont donnés en beaucoup de quartiers pour célébrer le 40^e anniversaire.

Le temps est superbe et néanmoins il y a moins de promeneurs que d'ordinaire à pareil jour. C'est l'effet des menaces du gouvernement qui, ayant peur, a voulu faire peur.

Nouvelles diverses

Etat général de l'atmosphère. — 18 mars 1883.

La dépression de la mer du Nord persiste, elle se comble assez rapidement; le baromètre a monté de 8^m à Shields (749^m). Au sud de l'Europe, les basses pressions signalées hier près de Madère s'avancent vers l'Espagne, elles pourront gagner la Méditerranée.

La température varie aujourd'hui, d'une part, de 15° (Bodo) à 13° (Alger) et d'autre part de 18° (Nantes) à 16° (Narbonne).

En France, quelques pluies sont encore possibles sur les côtes de la Manche, mais partout ailleurs le temps est au beau. — La température va rester assez basse.

Le baptême de la petite-fille du président de la République a eu lieu hier à deux heures, dans la chapelle de l'Élysée.

C'est M. l'abbé le Rebour, curé de la Madeleine, assisté de deux de ses vicaires, qui a baptisé l'enfant. M. le Grévy est le parrain et Mme Grévy la marraine.

Le baptême qui a servi au baptême se trouve être le même qui a servi au roi de Rome, au duc de Bordeaux, au prince impérial et à la fille du maréchal Pélissier.

Hier, vers sept heures du matin, le sieur Léopold, traversant un terrain vague non loin du boulevard Davoust, heurta du pied un paquet assez volumineux, qu'il s'empressa d'ouvrir. On juge de son effroi quand il découvrit les corps, absolument momifiés, de trois enfants nouveaux-nés.

Léopold courut porter sa trouvaille à M. Gavroille, commissaire de police de Charonne, lequel envoya les cadavres à la Morgue. Le crime paraît remonter à un an.

Comme préparation à la célébration des grands mystères de la semaine sainte, M. l'abbé Fernique, premier vicaire de la paroisse Saint-Nicolas des Champs et chevalier du Saint-Sépulchre, fera le 18 mars, à trois heures précises, au cercle catholique du Luxembourg, rue du Luxembourg, n° 18, une conférence publique sur le sujet suivant : *La Semaine sainte à Jérusalem*.

Cette conférence sera illustrée par la projection à la lumière oxygénée d'un grand nombre de vues photographiques complètement inédites, d'après nature, par le conférencier lui-même.

Mercredi prochain, 21 mars, à cause de la retraite de Notre-Dame, il n'y aura pas, suivant l'usage, de réunion du salon des cœurs.

Un renseignement assez curieux pour les statisticiens. Le nombre des individus arrêtés dans Paris s'éleva en moyenne à 150 par jour.

Voici, pour un journauxérisé au hasard, comment se décomposent ces arrestations : Attentat à la pudeur, 3; escroqueries, 14; ivresse, 18; mendicité, 4; outrage aux agents, 5; prostitution, 9; raptage, 2; rébellion, 4; rupture de ban, 3; scandale sur la voie publique, 4; vagabondage, 34; voies de fait, 7; vol, 11. Total : 137.

— La Société contre l'abus du tabac met au concours, pour 1883, des prix variant de 100 à 300 fr. Elle décernera en outre des médailles et des diplômes d'honneur. Le programme détaillé de ce concours sera adressé gratuitement aux personnes qui en feront la demande au siège de la Société, rue Jacob, 38, Paris.

— La France ecclésiastique, Almanach du Clergé pour 1883, vient de paraître à la librairie E. Plon et C^o. Indispensable non-seulement à MM. les ecclésiastiques, mais aussi aux personnes en relation avec le clergé, cette publication donne la composition du ministère des cultes, la cour de Rome, les noms de tous les prélats de France, des vicaires généraux, officiers, secrétaires, chanoines, supérieurs des séminaires, les noms des curés, le tableau des cures, succursales et

vicariats, les congrégations, les préfetures apostoliques, l'annuaire des armées de terre et de mer, la nécrologie des prélats décédés dans l'année, etc., etc.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'ALLIER

AFFAIRE DORMOY

Dormoy, comme les accusés de la veille, fait défaut et ne se fait pas représenter.

Le président, avant de renvoyer les jurés, leur explique qu'ils ont été convoqués et que la session extraordinaire a eu lieu en vertu de la loi de juillet 1881.

Il ajoute que tout laissait supposer que les accusés accepteraient les débats contradictoires, du moins si l'on s'en rapportait à leur journal l'Égalité et à un de leurs avocats, qui avait demandé communication des pièces de la procédure.

Après ces paroles du président, les jurés se retirent, et le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, qui relève à la charge de Dormoy des faits analogues à ceux reprochés à MM. Guesde, Lafargue et Chapoulin.

Il est passé outre aux débats, et les témoins sont entendus.

L'un d'eux, Petitot, garde champêtre, déclare qu'il a été particulièrement frappé d'une partie du discours de Dormoy, dans laquelle l'orateur, faisant appel à la violence, disait : « Les bourgeois seront fusillés par nous à leur tour, comme ils l'ont fusillé nos frères en 1871. »

L'avocat général requiert l'application de la loi.

Il m'importe peu, dit-il, que des orateurs des deux sexes se fassent les champions du collectivisme; mais ce que l'on ne saurait tolérer, c'est l'appel à la violence et à la guerre civile. Nous leur promettons qu'ils trouveront en France des magistrats, des gendarmes et une armée disciplinée, qui sont prêts à faire respecter la loi que les auteurs le sachent donc, les magistrats ne failliront pas à leur devoir.

La cour, après avoir délibéré, condamne Dormoy à deux ans de prison et